

Mission d'étude régionale
Enseignements artistiques et territoires
en Languedoc-Roussillon

**État des lieux départemental
de l'enseignement de la danse
dans l'Aude**

Étude réalisée à l'initiative :

- du Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Languedoc-Roussillon
 - de la Région Languedoc-Roussillon
- en partenariat avec les Conseils Généraux de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales

Étude exécutée par Réseau en scène, Languedoc-Roussillon

Supervision scientifique :

Yvan Sytnik, coordonnateur de la Cellule Conseil DMDTS / Fédération Arts Vivants & Départements
Mission Nationale « enseignements artistiques et territoires »

Chargé d'étude :

Gérard Ramirez

SOMMAIRE

I- INTRODUCTION.....	1
PREAMBULE.....	1
METHODOLOGIE.....	2
TYPOLOGIE DES STRUCTURES	2
II- ÉTAT DES LIEUX DÉPARTEMENTAL • DANSE	3
A- LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT.....	3
1. Taux de réponses à l'étude.....	3
2. Statut des structures	4
3. PHOTOGRAPHIE DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT	5
a) Photographie régionale.....	5
b) Photographie départementale.....	6
c) Cartographie départementale.....	7
d) Photographie départementale en pourcentage d'enseignants-intervenants.....	8
e) Photographie départementale en pourcentage d'élèves	8
4. Les infrastructures.....	9
a) Activité de la structure	9
b) Lieux permettant la présentation de spectacles	11
c) Accueil des personnes à mobilité réduite	13
B- L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT	15
1. Les élèves.....	15
a) Répartition des élèves.....	15
b) Accueil des adultes.....	17
2. Les disciplines	19
3. Coursus des enseignements • Cycles d'étude	21
a) Outils de concertation et de vie de la structure.....	21
b) Coursus des élèves	23
c) Répartition des élèves par cycles / âges ou par niveaux	25
4. Les équipes	28
a) Fonction du responsable pédagogique	28
b) Qualification des enseignants-intervenants.....	29
c) Statut des enseignants-intervenants.....	30
d) Répartition par tranches d'âge	32
e) Formation continue et projet professionnel des enseignants-intervenants.....	33
5. Tarifs • Budgets.....	35
a) Tarifs par types de structures.....	35
b) Répartition des recettes de fonctionnement.....	36
C- LES LIENS AVEC LES TERRITOIRES • LES ACTIONS PEDAGOGIQUES ET ARTISTIQUES.....	37
1. Liens avec d'autres structures d'enseignement, de formation, de création et de diffusion.....	37
2. Attentes d'un accompagnement pour la mise en place et le développement de projets artistiques et pédagogiques.....	40
3. Liens avec l'Education Nationale	42
III- CONCLUSION	44
GLOSSAIRE	46

I- INTRODUCTION

Préambule

Le Département de l'Aude compte 329 400 habitants dont 22,4 % de moins de 20 ans (23,6 % de moins de 20 ans à l'échelle régionale pour une moyenne nationale de 25 % - Sources INSEE - Recensement de la population de 2004).

Sur son territoire se trouve une école agréée qui n'enseigne pas la danse.

Il n'y a pas d'école contrôlée dans l'Aude (Conservatoire National de Région ou École Nationale).

L'état des lieux de l'enseignement de la danse qui suit s'inscrit dans le contexte de la Loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales pour ce qui concerne les Schémas départementaux des enseignements artistiques.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales indique à l'article 101, relatif aux enseignements artistiques :

« ... Les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique dispensent un enseignement initial, sanctionné par des certificats d'études, qui assure l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome. Ils participent également à l'éducation artistique des enfants d'âge scolaire. Ils peuvent proposer un cycle d'enseignement professionnel initial, sanctionné par un diplôme national... ».

« ... Ces établissements relèvent de l'initiative et de la responsabilité des collectivités territoriales dans des conditions définies au présent article... ».

« ... Les communes et leurs groupements organisent et financent les missions d'enseignement initial et d'éducation artistique de ces établissements. Les autres collectivités territoriales ou les établissements publics qui gèrent de tels établissements à la date de parution de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, peuvent poursuivre cette mission ; ces établissements sont intégrés dans un schéma départemental... ».

« ... Le département adopte, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales précitée, un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Ce schéma, élaboré en concertation avec les communes concernées, a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions de sa participation au financement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'enseignement initial... ».

Afin d'inscrire le Languedoc-Roussillon dans une dynamique constructive, la Région et la DRAC ont lancé en septembre 2005 un état des lieux régional, dans le cadre de l'étude portée par *Réseau en scène, Languedoc-Roussillon*.

Cette étude porte sur un état des lieux de l'enseignement de la danse par département, en lien étroit avec l'ensemble des conseils généraux et associations départementales.

Cet état des lieux a pour objet d'accompagner le département de l'Aude dans l'élaboration de son volet « Danse » du Schéma départemental des enseignements artistiques.

Méthodologie

Les travaux pour la réalisation de l'étude ont été conduits de septembre 2005 à avril 2006 selon le déroulement suivant :

- Création d'un comité de pilotage, associant les représentants de la DRAC, du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et des Conseils Généraux, chargé d'encadrer et d'assurer le suivi de l'étude,
- Réalisation d'un questionnaire comportant une fiche établissement et des fiches spécifiques par spécialité (Musique, Danse, Théâtre, Cirque et Arts de la rue),
- Envoi de ces documents à l'ensemble des structures recensées sur la région ayant une activité avec une offre d'enseignement,
- Rencontres avec des acteurs du territoire sur la base d'un échantillonnage,
- Saisie et Traitement des données recueillies grâce aux questionnaires réceptionnés,
- Analyse et proposition de pistes de réflexion.

Typologie des structures

Dans un souci d'optimiser les travaux d'analyse, il nous a semblé nécessaire de déterminer une typologie des écoles.

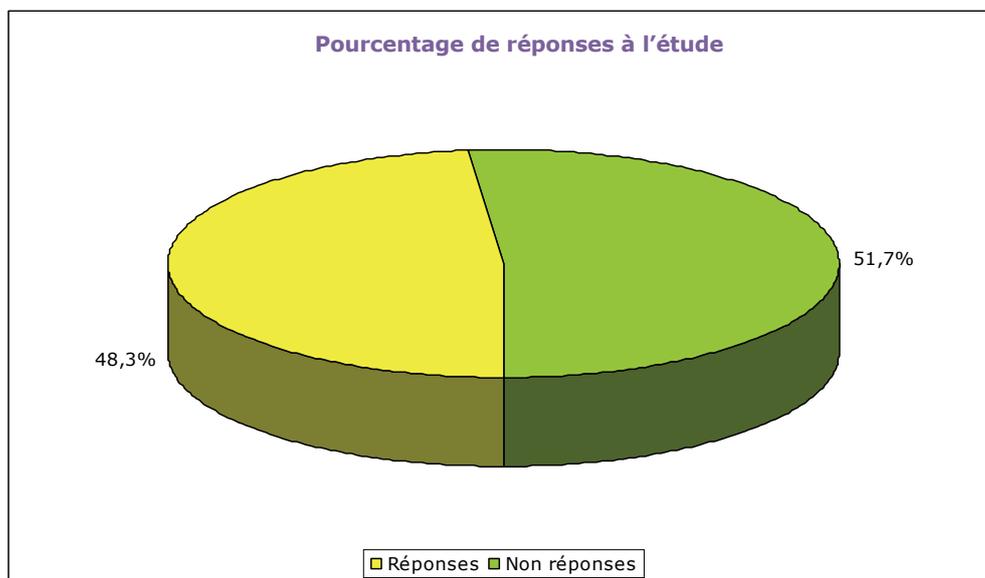
Il paraît difficile de présenter les caractéristiques des structures ayant répondu à l'étude sans insister sur leur extrême diversité. Par conséquent, nous avons classé les structures dans les typologies suivantes :

- Structures publiques non contrôlées par l'Etat,
- Structures associatives dispensant de l'enseignement initial hors compagnies,
- Compagnies : ont été intégrées à cette typologie, les compagnies professionnelles repérées en Région,
- Structures privées (libérales).

II- ÉTAT DES LIEUX DÉPARTEMENTAL • DANSE

A- Les structures d'enseignement

1. Taux de réponses à l'étude

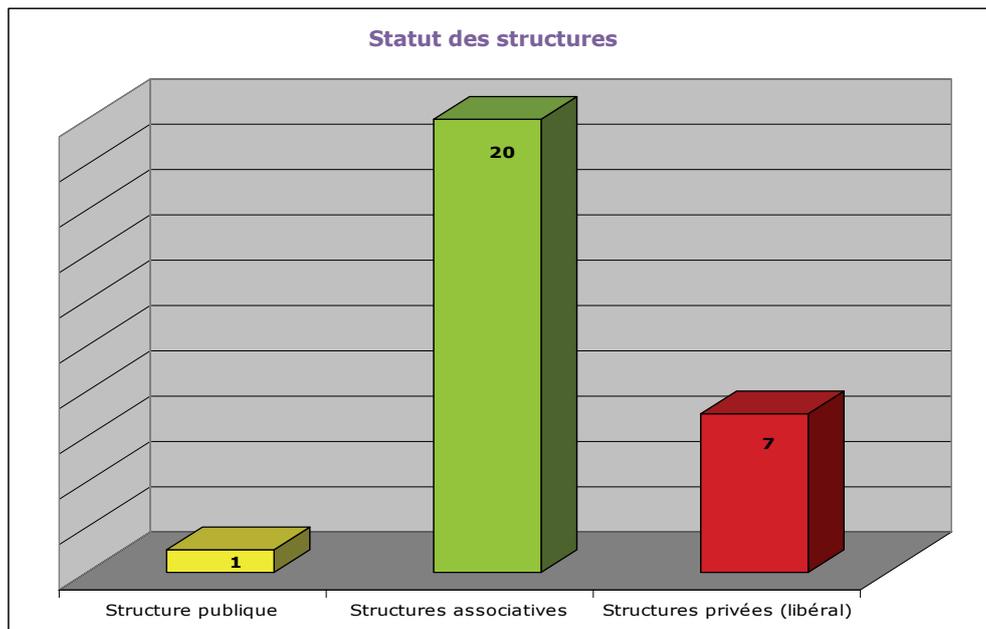


Deux raisons principales peuvent expliquer le taux de retour relativement faible à l'étude des structures :

- L'impression de ne pas correspondre aux champs de l'étude,
- Le sentiment, à tort, « d'inspection » qui a pu conduire certains responsables de structures à ne pas communiquer d'informations sur leurs offres pédagogiques, notamment sur les aspects réglementés par la Loi du 10 juillet 1989 pour les danses classique, contemporaine et jazz (obligation d'être titulaire du diplôme d'Etat ou du Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse, d'une dispense ou d'un diplôme reconnu équivalent ; locaux devant présenter des garanties sur le plan technique, de l'hygiène et de la sécurité...).

D'autre part, on peut penser qu'une partie des acteurs n'a pas cerné les enjeux de l'état des lieux danse et ne dispose pas d'une information suffisante pour appréhender la question de l'importance de la mise en place d'un Schéma « Danse ».

2. Statut des structures



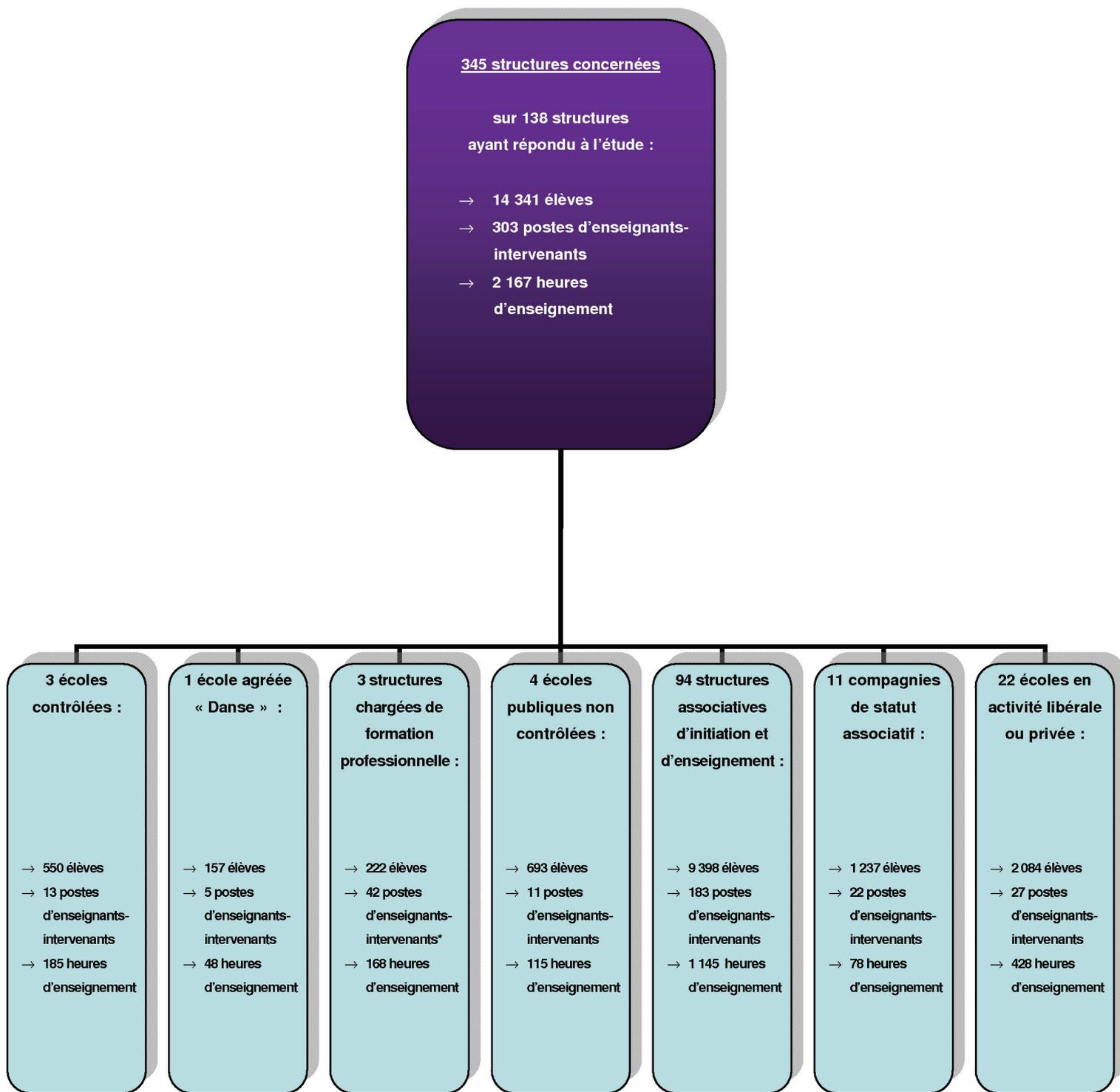
La structure publique est une école pluridisciplinaire (musique, danse et théâtre) non agréée et se trouve sur un territoire de 65 000 habitants.

A noter :

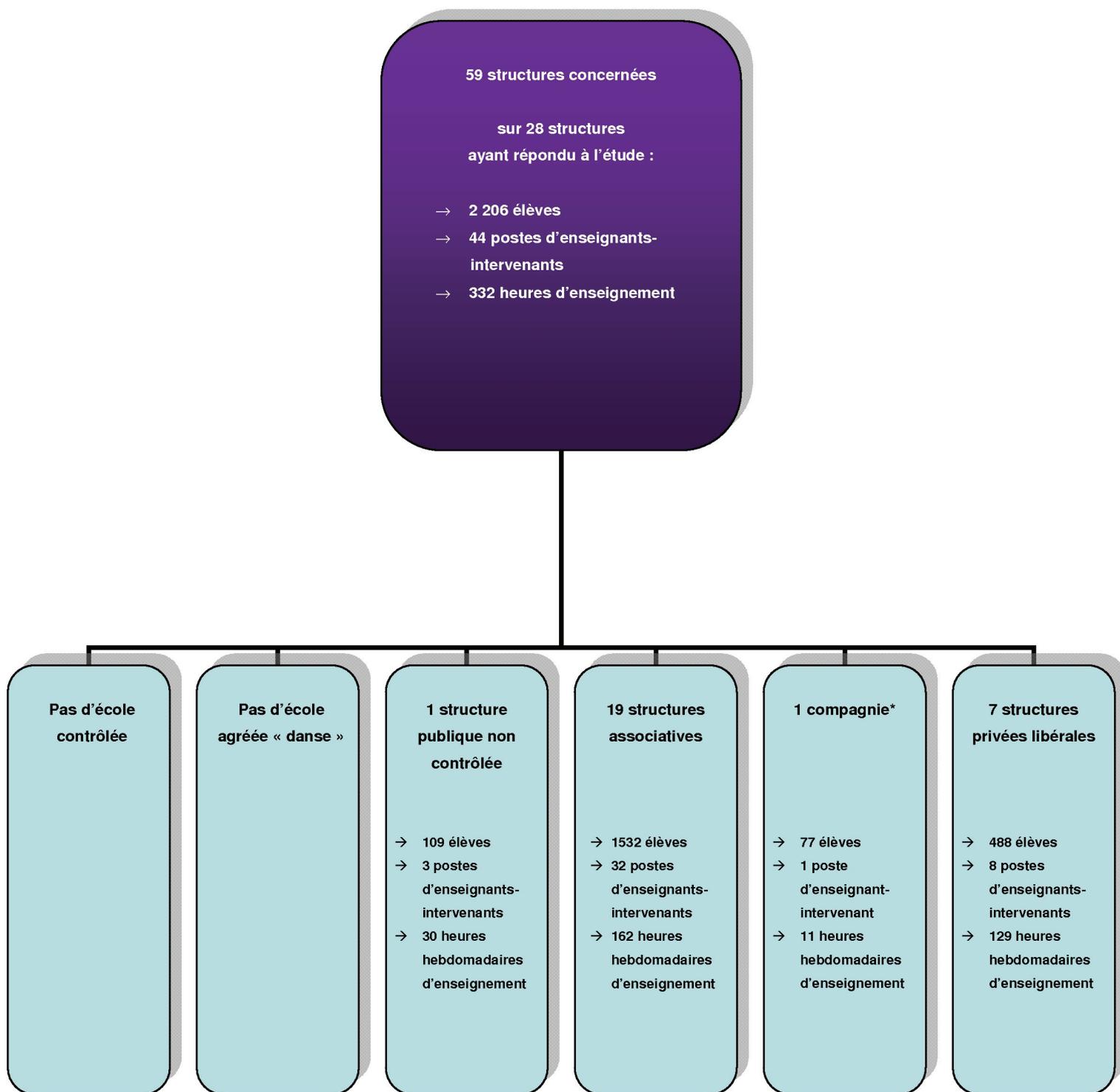
- L'école agréée ne dispense pas d'enseignement « danse »,
- 30 % des structures associatives se trouvent sur Narbonne et Carcassonne,
- 40 % des structures associatives sont des Maisons des Jeunes et de la Culture,
- 57 % des structures en libéral sont sur Narbonne, Carcassonne et Castelnaudary.

3. Photographie des structures d'enseignement

a) Photographie régionale



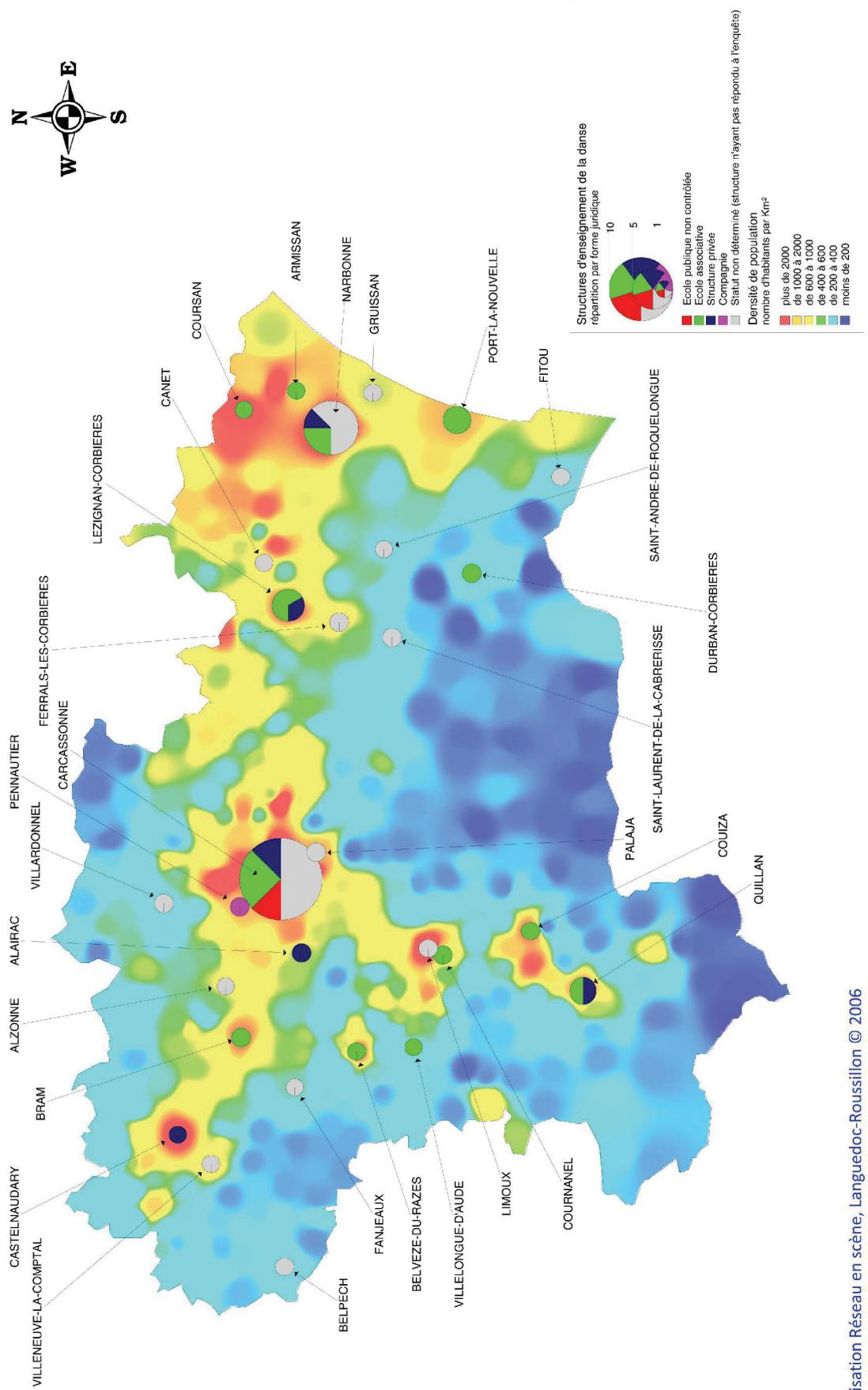
b) Photographie départementale



(*) La typologie « compagnies » vise des structures ayant une activité professionnelle reconnue ou ayant remis une demande de subvention au Conseil Régional et/ou à la DRAC durant l'année 2005.

c) Cartographie départementale

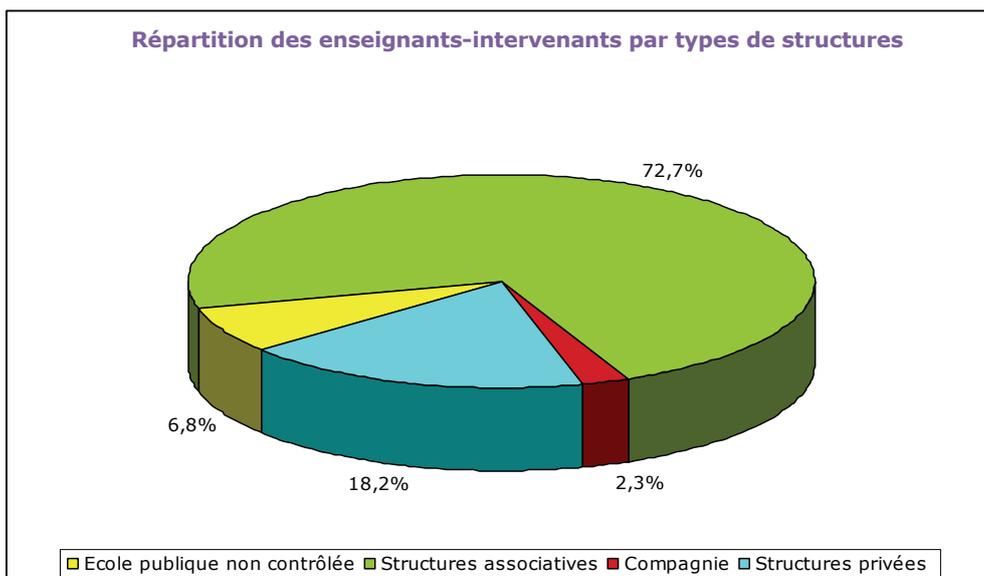
Structures d'enseignement et de pratique de la danse dans l'Aude



Réalisation Réseau en scène, Languedoc-Roussillon © 2006
Données : INSEE, IGN, Réseau en scène, Languedoc-Roussillon

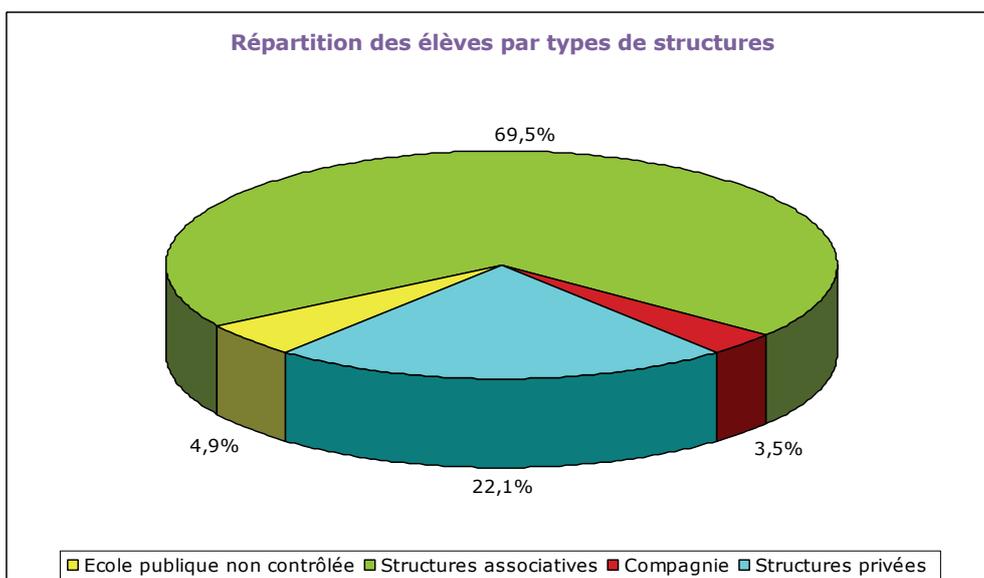
Les informations présentées sont communiquées sous la responsabilité des structures déclarantes, sur la base d'un panel établi en juin 2006.

d) Photographie départementale en pourcentage d'enseignants-intervenants



Près de 40 % des enseignants d'écoles associatives sont concentrés sur 3 structures.
L'enseignante de la compagnie partage son poste avec l'école de statut public.

e) Photographie départementale en pourcentage d'élèves

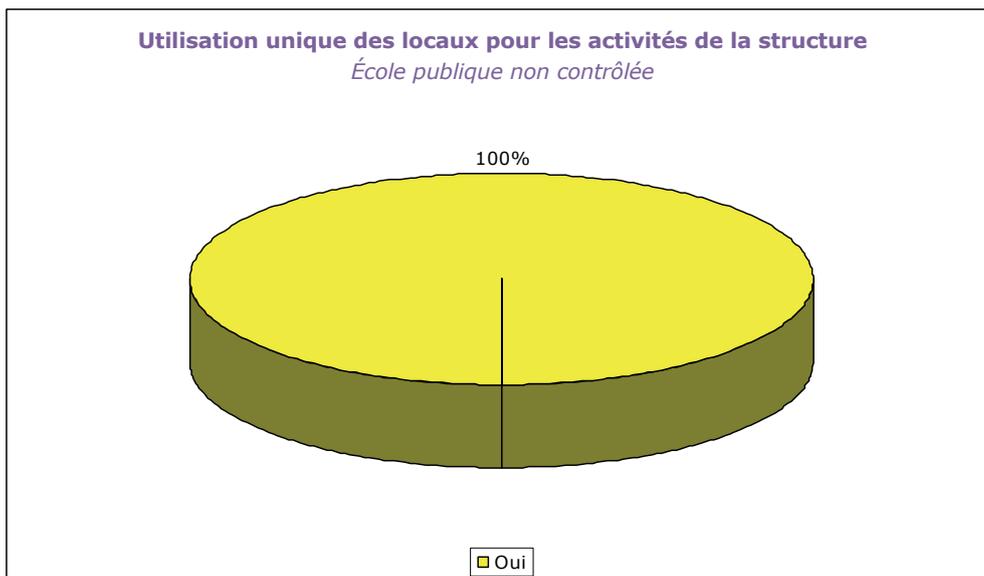


Il faut noter, pour l'école de statut public que ses effectifs sont en progression suite à l'arrivée d'un nouveau directeur avec une politique de développement de disciplines, accompagnée d'un recrutement important de nouveaux professeurs. Cette dynamique participe « à l'évolution de l'image de l'établissement ». A la rentrée de l'année 2005, 3 mi-temps ont été créés pour la danse avec l'ouverture des disciplines classique, jazz et contemporain.

6 écoles associatives ont plus de 100 élèves. Ces structures sont implantées sur trois communes : Narbonne (1), Carcassonne (3) et Lézignan (2). Elles représentent 65 % de l'effectif total des élèves des écoles associatives. Les structures en libéral ont des effectifs entre 20 et 123 élèves. La grande majorité des enseignants en libéral nous fait part de leurs difficultés en termes d'effectifs attribuant la responsabilité au secteur associatif. Nous citerons quelques extraits de leurs propos : « *Les écoles privées ne peuvent qu'être stables ou en régression... des cours sauvages animés [par des enseignants] sans qualification soutenus par des mairies qui semblent ignorer la réglementation en vigueur... concurrence illégale d'association avec des formateurs non diplômés... des structures pratiquent des prix dérisoires pour un enseignement douteux...* ».

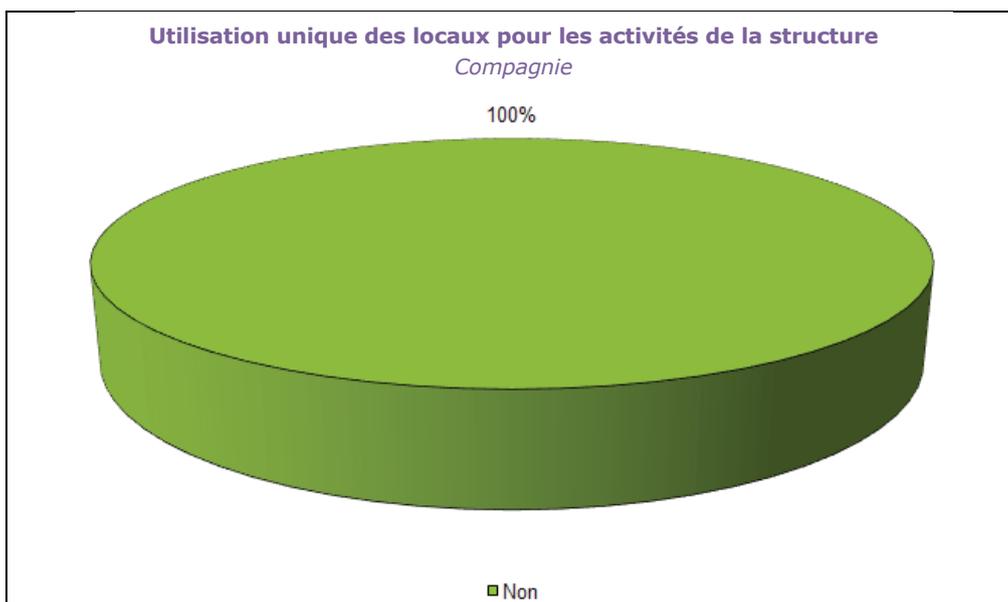
4. Les infrastructures

a) Activité de la structure



Concernant l'infrastructure (accès handicapés, lieu pour la création et la présentation de spectacles...), la structure souffre aujourd'hui de locaux peu adaptés. Lors de notre entretien avec les responsables de cette structure, il nous a été indiqué qu'un projet de construction de nouveaux locaux était à l'étude.

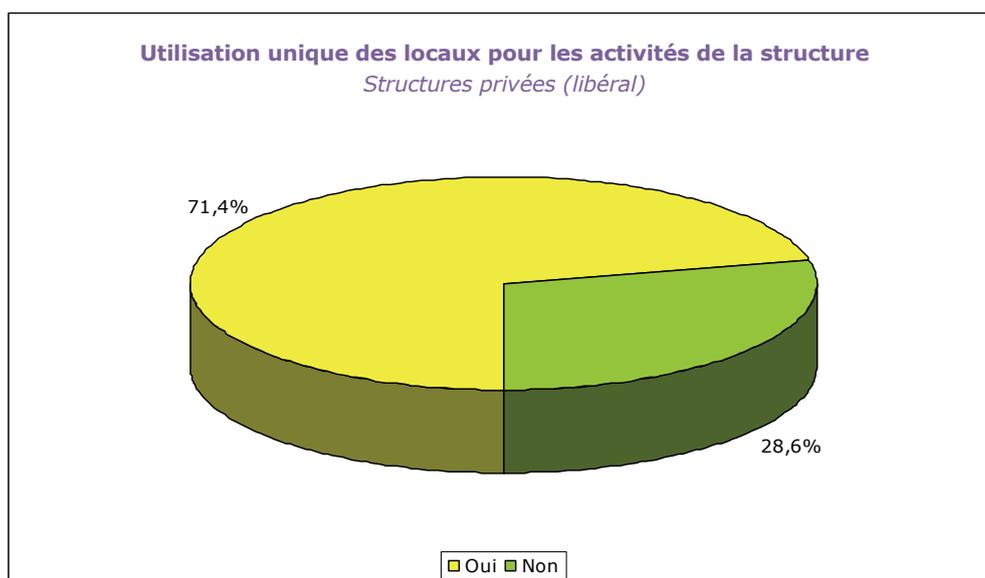




Pour les structures associatives et les compagnies, on retrouve une configuration en termes d'infrastructures identique : très souvent les locaux sont des salles municipales mises à disposition d'associations de danse et sportives (maison des associations, yoga, taï kondo...).

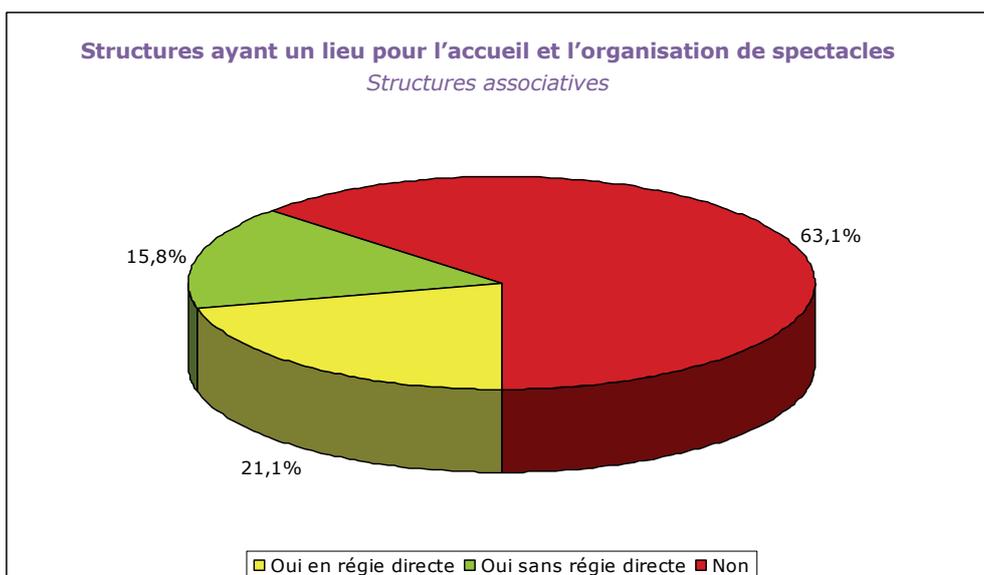
11 structures sur 20 n'ont pas répondu sur la fiche descriptive des studios de danse.

Pour 9 écoles (8 associations et 1 compagnie), il faut noter des conditions « limites » en termes d'équipement en regard de la loi du 10 juillet 1989 pour certaines d'entre elles : 4 ont un revêtement de sol type carrelages ou linoleum, 3 studios n'ont pas de vestiaires, 6 ne sont pas équipés en douches. Les surfaces des studios vont de 30 m² à 375 m² (salles polyvalentes parfois).



Les surfaces des studios vont de 20 à 200 m². Un studio a pour revêtement de sol du carrelage. 3 enseignants sont propriétaires de leurs lieux de cours.

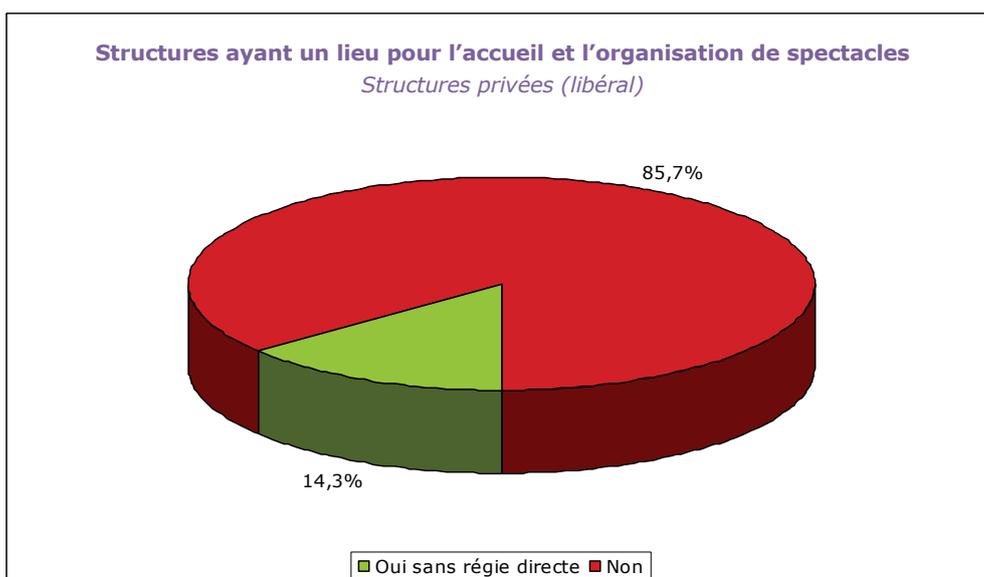
b) Lieux permettant la présentation de spectacles



Les lieux pour l'accueil et l'organisation de spectacles en régie directe sont tous dépendants de Maisons des Jeunes et de la Culture avec des jauges allant de 80 à 140 places.



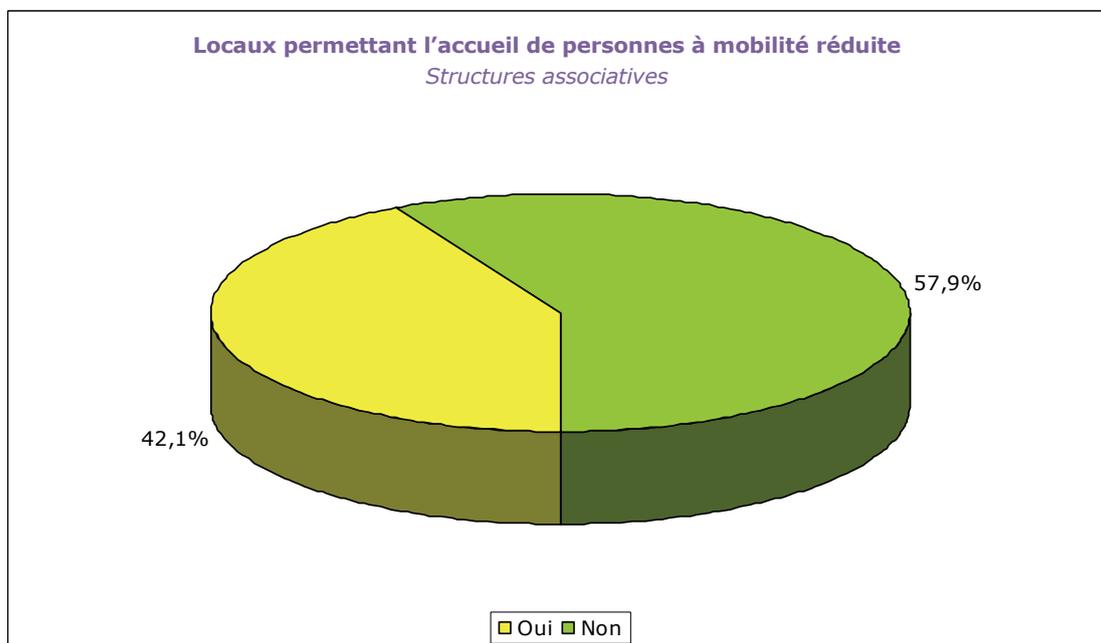
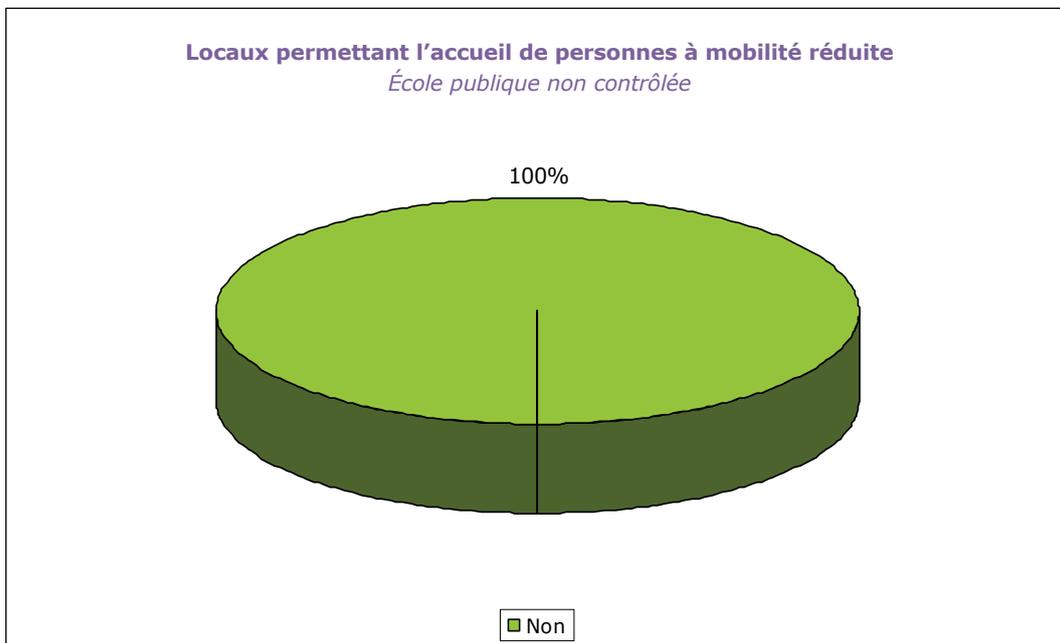
La compagnie assure des cours sur 3 communes, avec des studios mis à disposition par les collectivités. Il n'existe pas de lieux adaptés pour l'accueil et l'organisation de spectacles.



Une seule structure a la possibilité d'organiser des prestations chorégraphiques. Cette salle est un foyer municipal d'une jauge de 300 places.

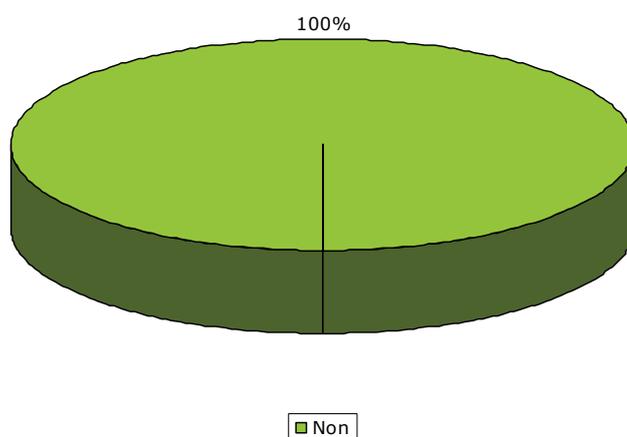
c) Accueil des personnes à mobilité réduite

A noter : Pour l'ensemble des structures, toutes typologies confondues, les locaux non adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite sont essentiellement des bâtiments anciens qui n'ont pas été mis aux normes permettant l'accueil de ces publics.



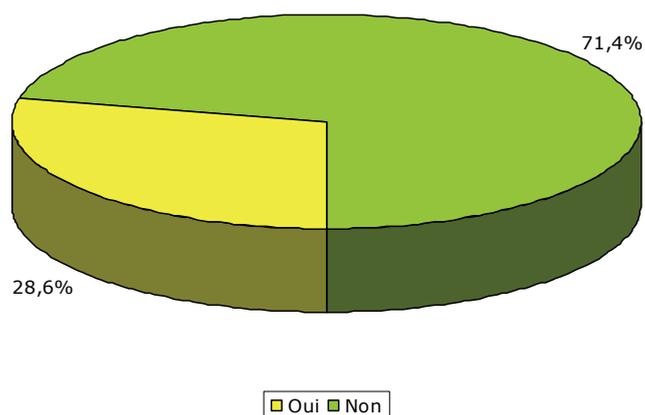
Locaux permettant l'accueil de personnes à mobilité réduite

Compagnie



Locaux permettant l'accueil de personnes à mobilité réduite

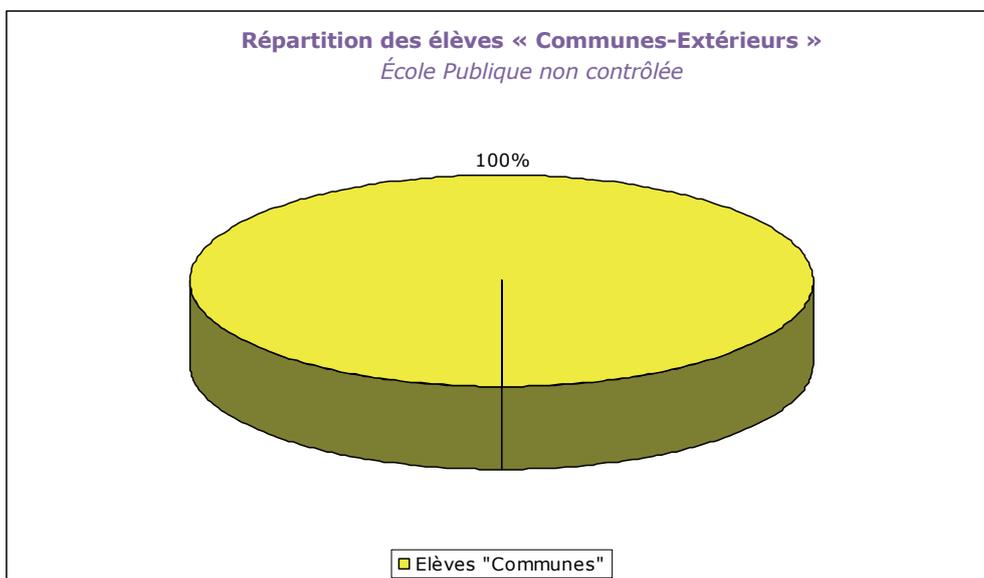
Structures privées (libéral)



B- L'offre d'enseignement

1. Les élèves

a) Répartition des élèves

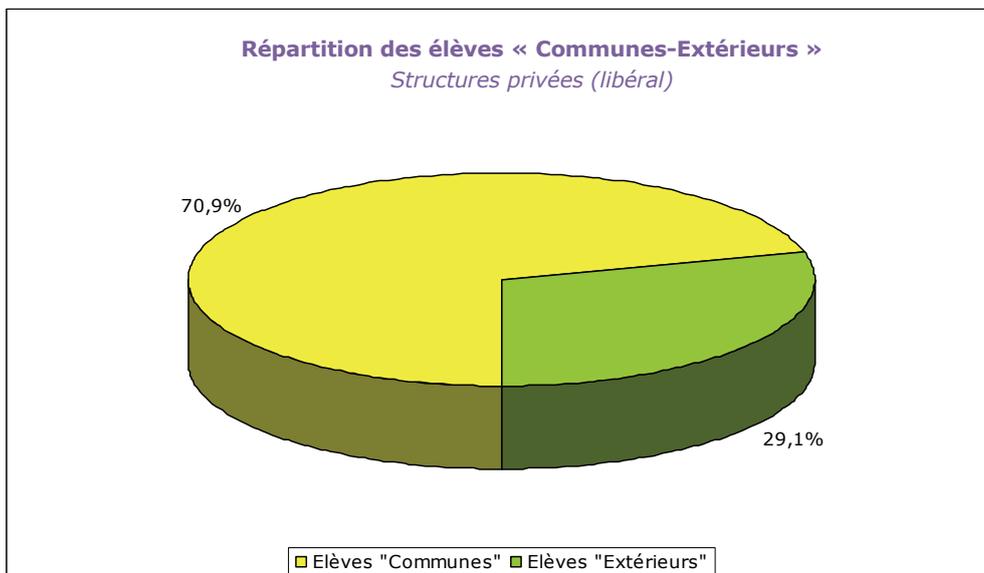


L'absence d'élèves extérieurs s'explique par le rayonnement territorial de l'école (Ecole d'agglomération).



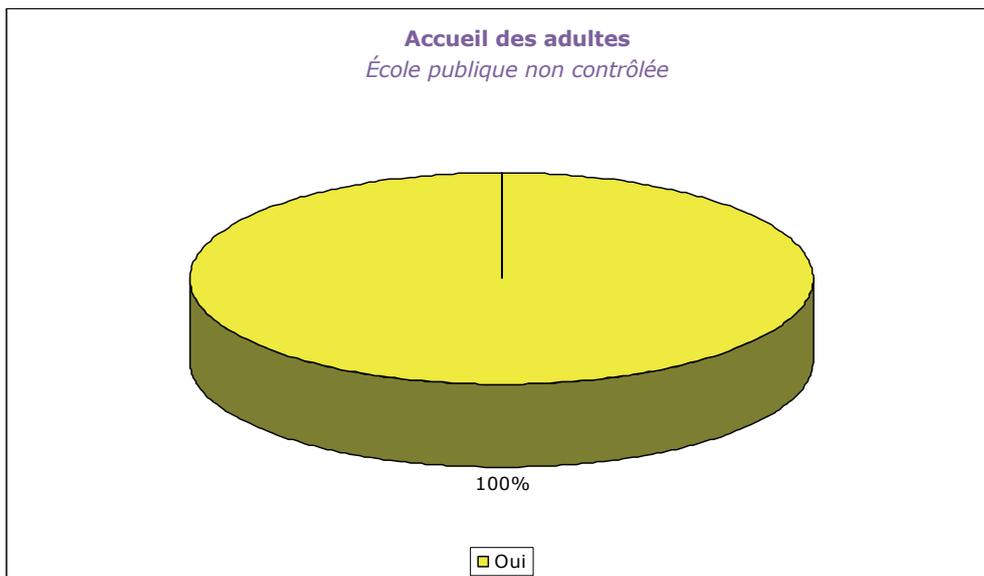
63 % des structures associatives ont répondu à cette question. On constate que les écoles accueillent un nombre d'élèves important au-delà de leur périmètre communal. Les tarifs identiques entre « Commune centre » et « extérieurs » contribuent à cet élargissement.

Concernant la répartition des élèves pour la compagnie, nous n'avons pas eu le détail des élèves « Commune centre-Extérieurs ».

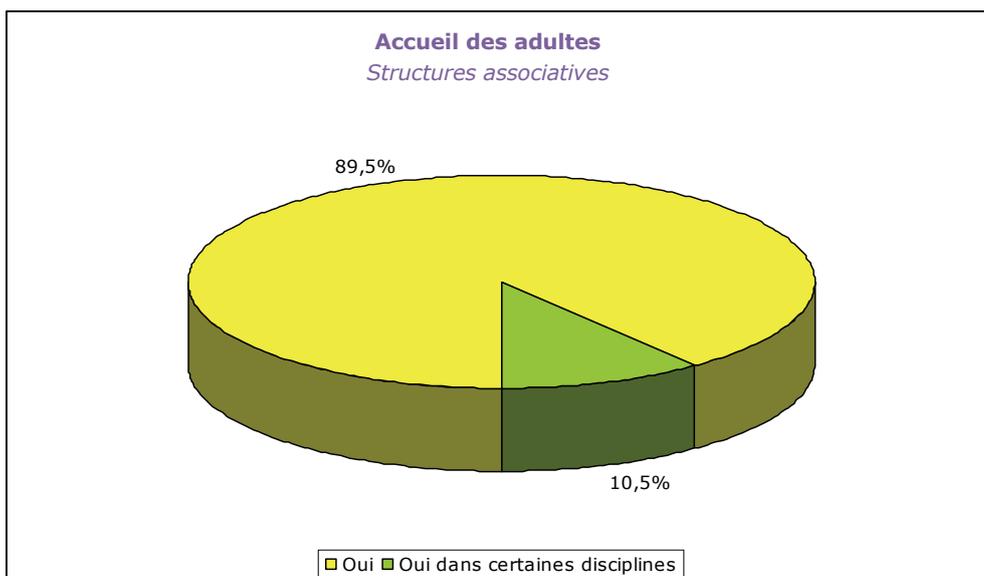


Seulement 4 structures ont répondu à cette question. Deux d'entre elles ne nous ont pas signalé d'élèves extérieurs.

b) Accueil des adultes

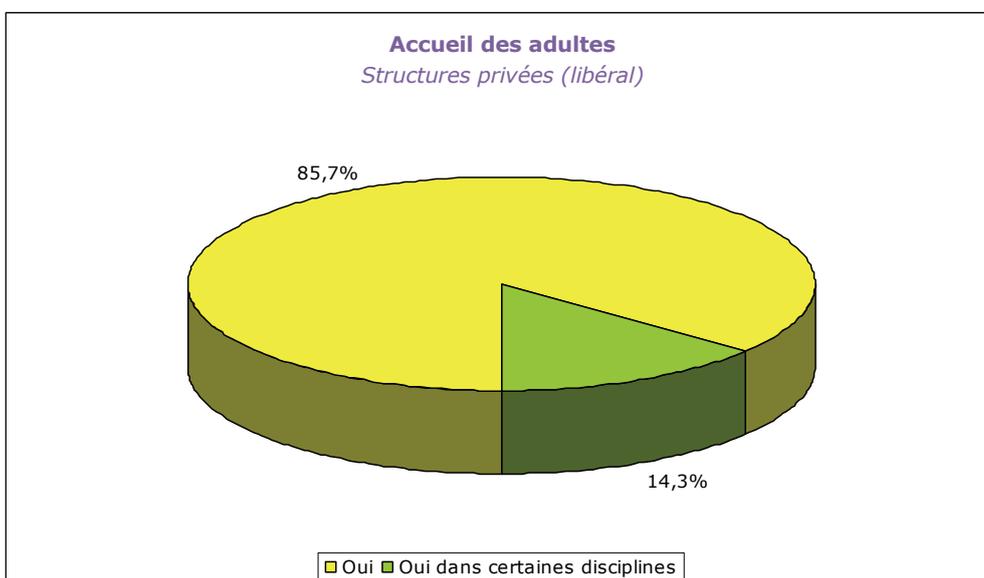
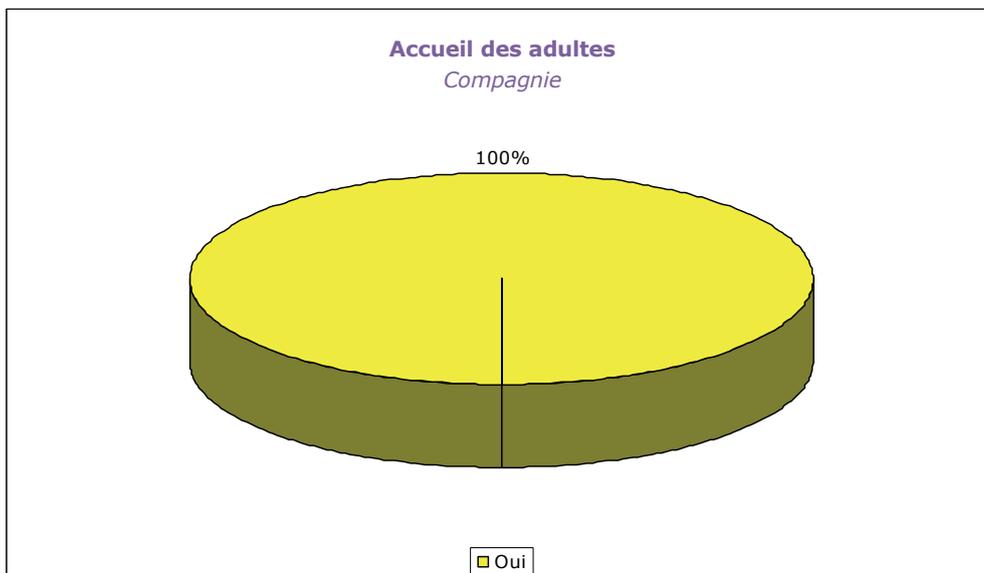


18 % des élèves de cette école sont des adultes, inscrits en danses jazz et contemporaine.



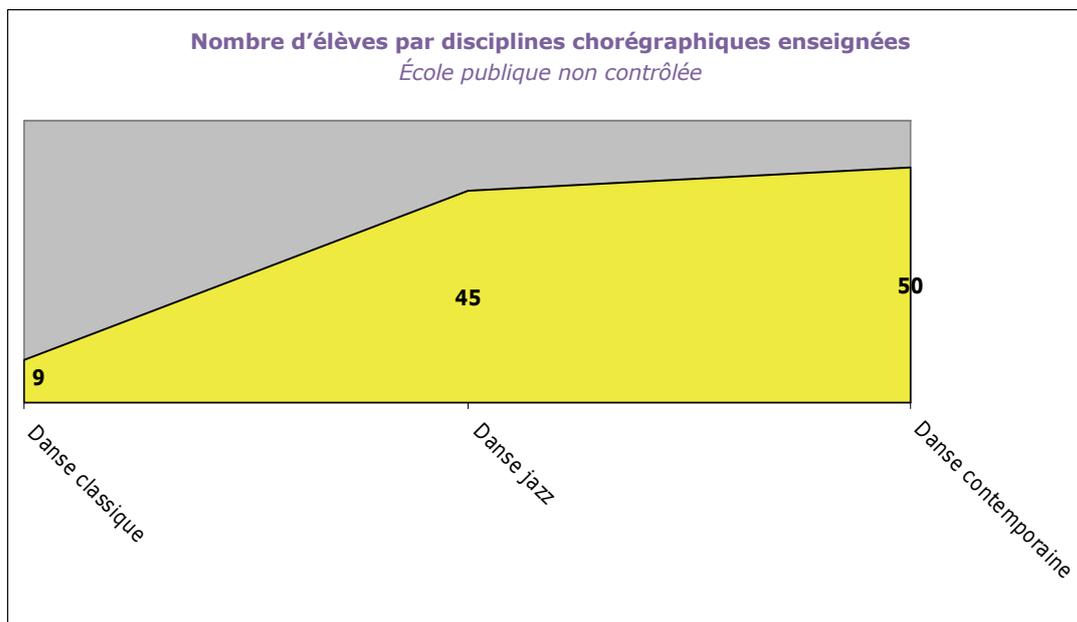
Deux structures acceptent les adultes mais uniquement dans certaines disciplines :

- Une école accepte les adultes en danses de salon mais pas en jazz,
- La deuxième les accueille en jazz mais pas en danse contemporaine.



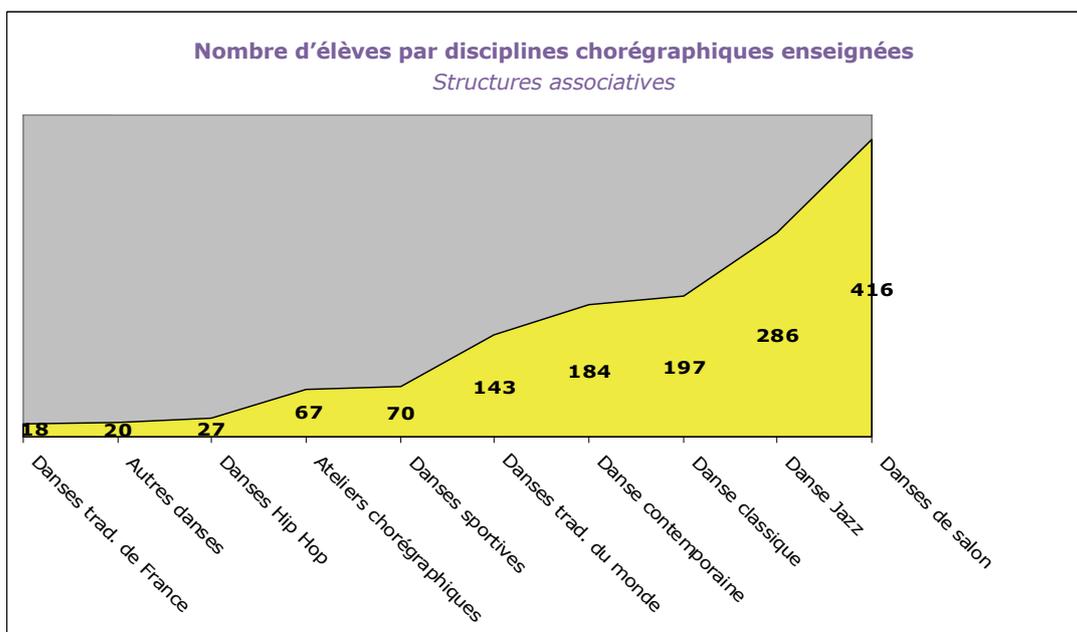
Une enseignante accepte les adultes en jazz mais pas en classique.

2. Les disciplines



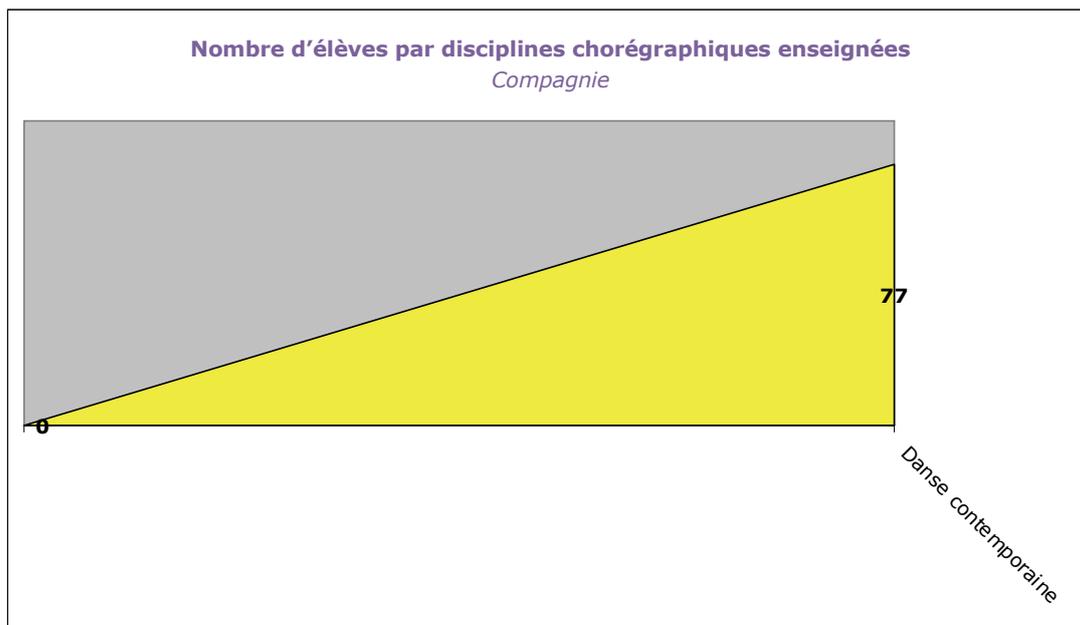
La situation des effectifs par disciplines correspond à l'existant d'un département jeune (1 année de fonctionnement) qui devrait évoluer dans les années à venir en termes d'effectifs.

Il convient de compléter ce graphique avec l'éveil (effectif non précisé) qui est un éveil transversal « musique et danse ».

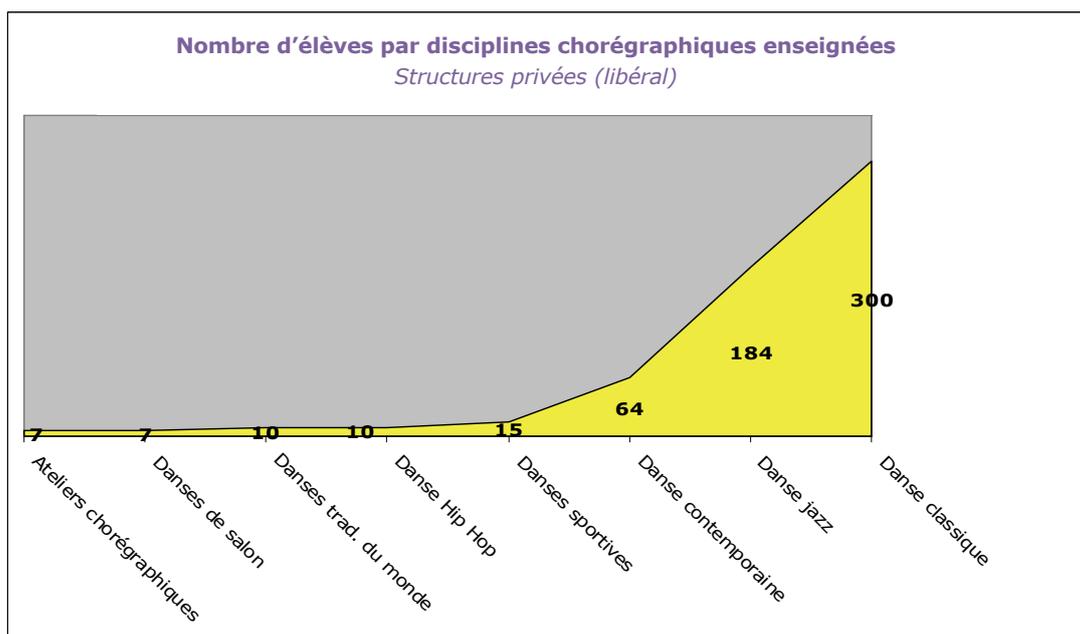


53 % des structures ayant répondu à l'étude proposent plusieurs disciplines chorégraphiques. Le Jazz est la discipline la plus enseignée (42 % des écoles) devant la danse contemporaine (32 %), les danses classiques et de salon étant enseignées dans plus de 25 % des structures.

Les 20 élèves en « Autres danses » suivent des activités d'éveil et d'expression corporelle. Enfin, les ateliers chorégraphiques sont dans un lien avec la danse contemporaine.



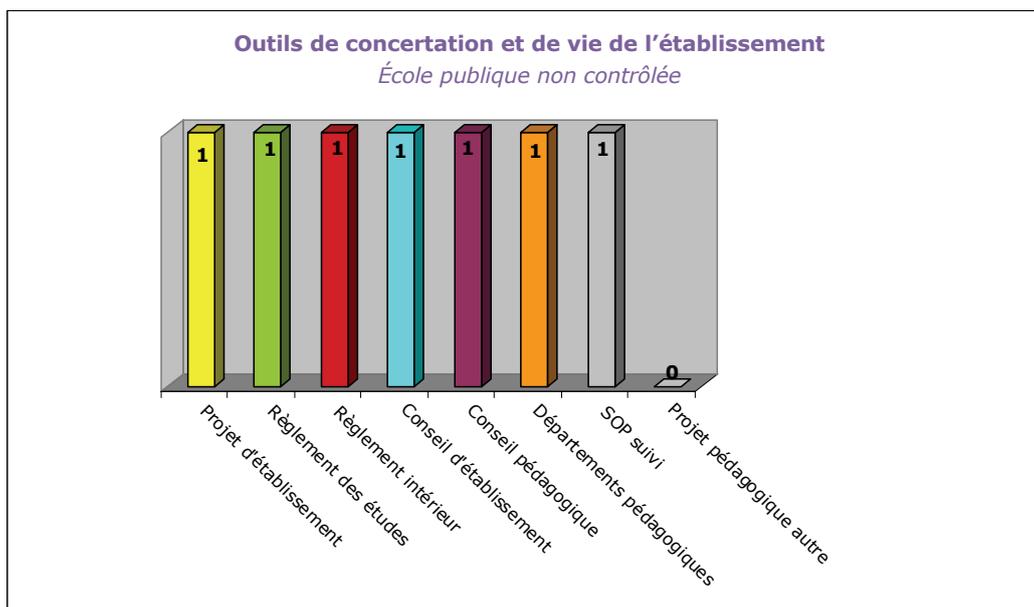
L'activité d'enseignement de la compagnie s'inscrit dans le prolongement du projet artistique et culturel global de la compagnie, qui porte autant sur la création de pièces chorégraphiques que sur la sensibilisation et la formation continue à la danse contemporaine.



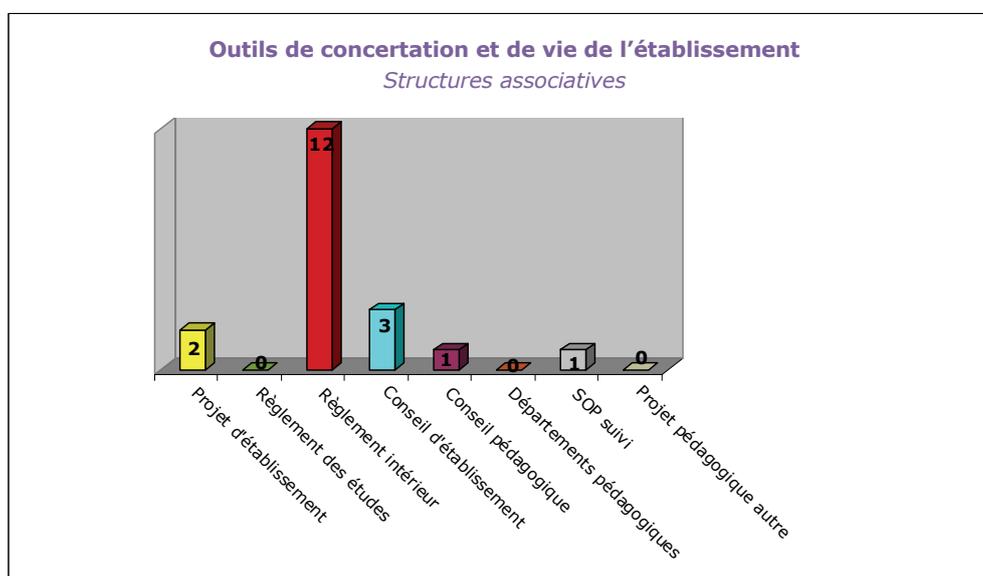
La danse classique est la discipline la plus enseignée au sein des structures privées (en libéral) : on la retrouve dans 6 écoles sur 7.

3. Coursus des enseignements • Cycles d'étude

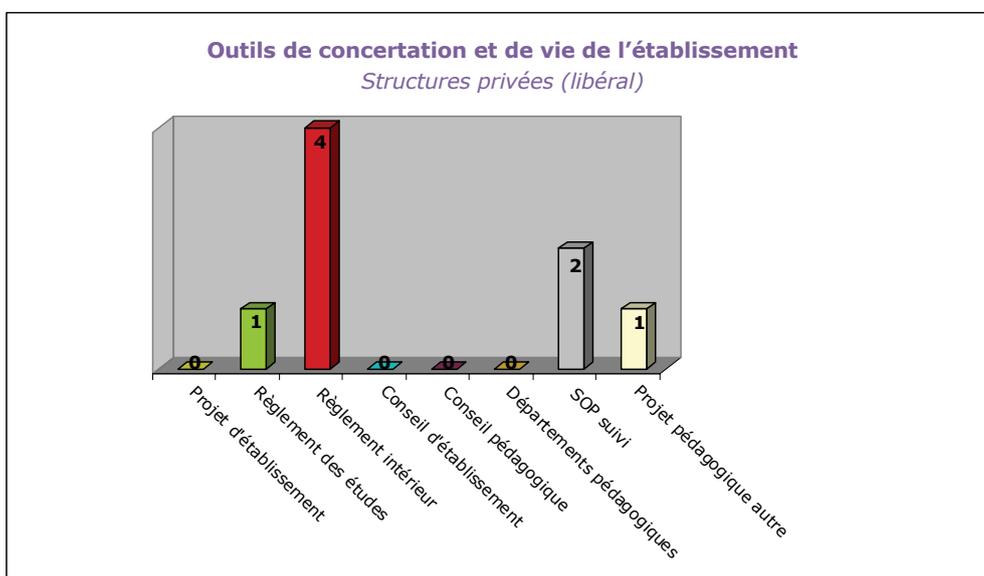
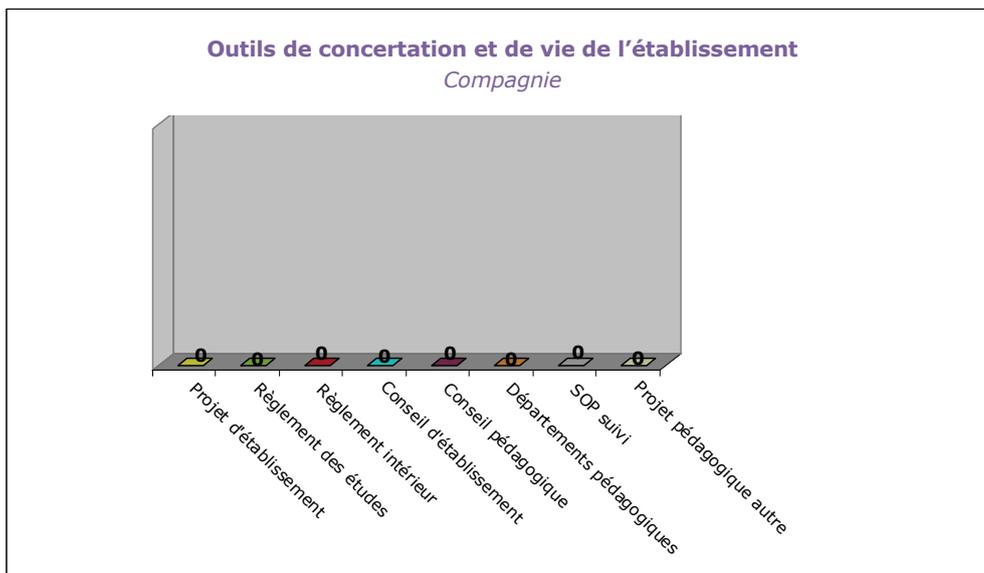
a) Outils de concertation et de vie de la structure



L'ensemble des outils de vie de l'établissement ont été mis en place avec notamment des responsables par département et par lieux antennes.

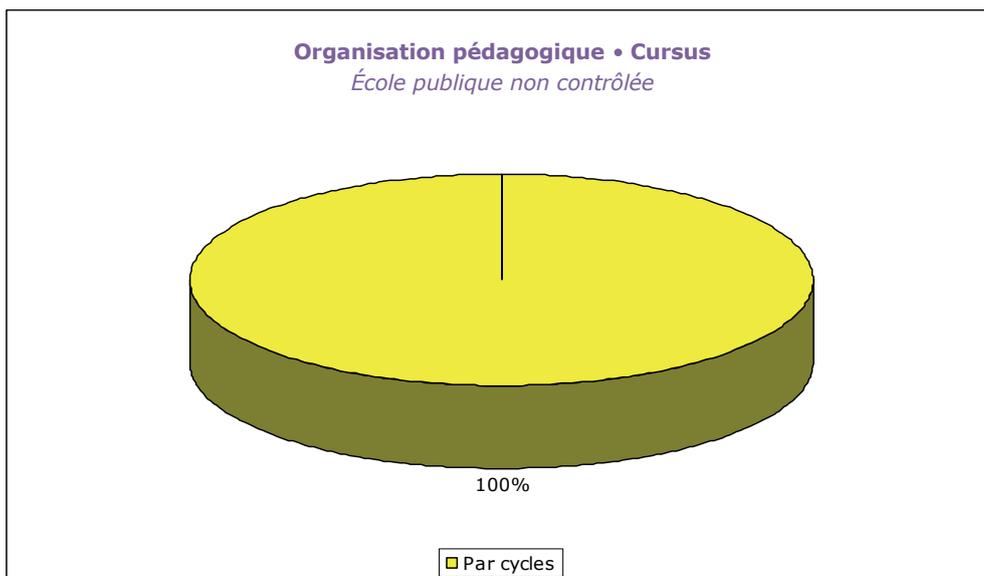


Le règlement intérieur est le document de référence des structures associatives. On peut penser que ces règlements présentent un catalogue successif de droits et de devoirs pour les usagers. Par contre, une seule école semble avoir vraiment travaillé à l'élaboration d'un projet d'établissement (la deuxième structure est une MJC avec un projet d'établissement intégrant l'ensemble des activités proposées). Cette structure s'inscrit dans une dynamique pédagogique et artistique à l'échelle départementale dans des liens avec l'Association Départementale (ADDMD 11) et des compagnies.

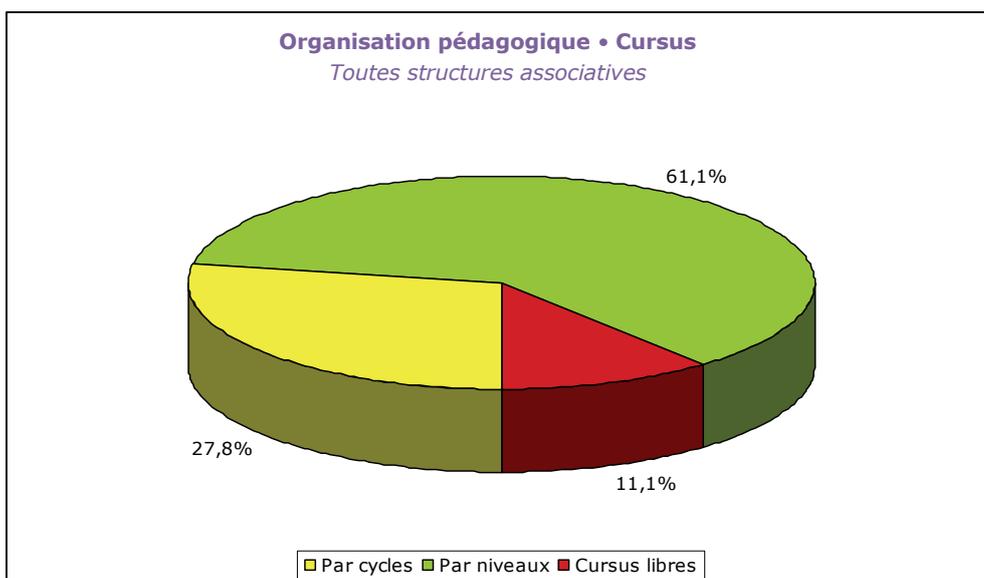


Seule une école sur les deux nous disant suivre le SOP du Ministère de la Culture, organise un cursus par cycles.

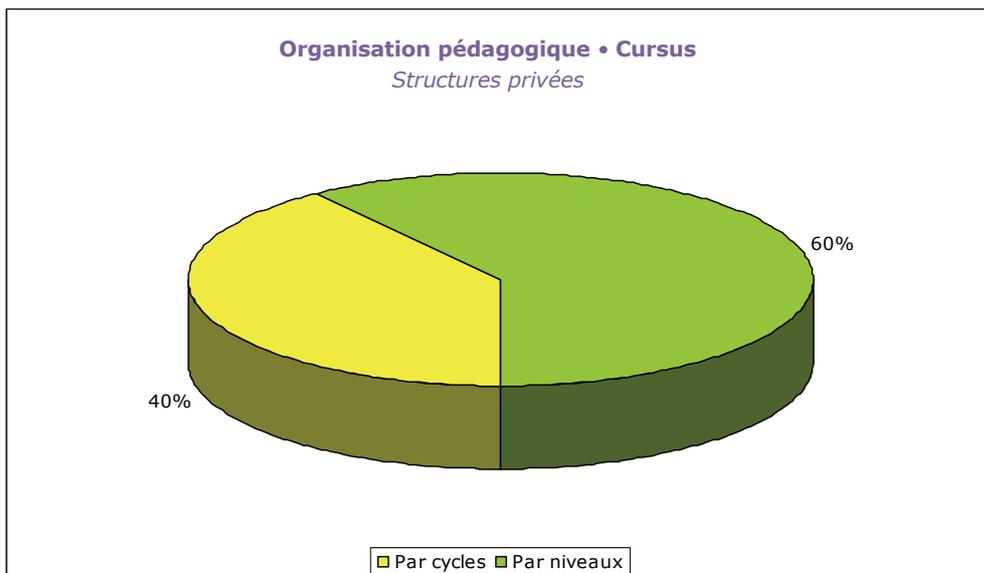
b) Coursus des élèves



L'école de statut public s'inscrit dans une volonté d'intégrer à termes le réseau des écoles agréées. L'école applique donc les axes du Schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture avec des cursus par cycles.

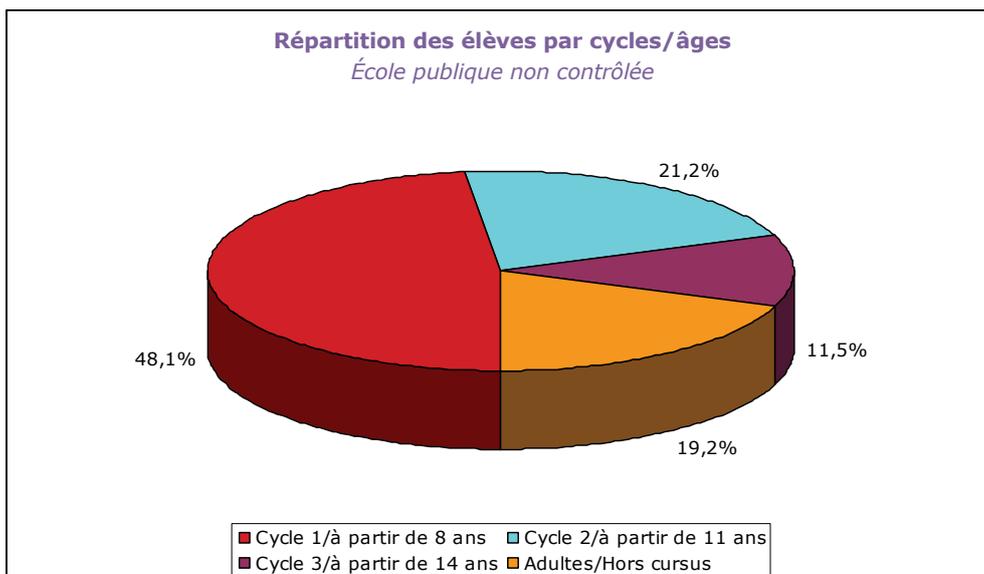


La majorité des écoles associatives fonctionne soit sur un principe de groupes d'âges, soit sur un cursus libre. Une seule école organise des examens.

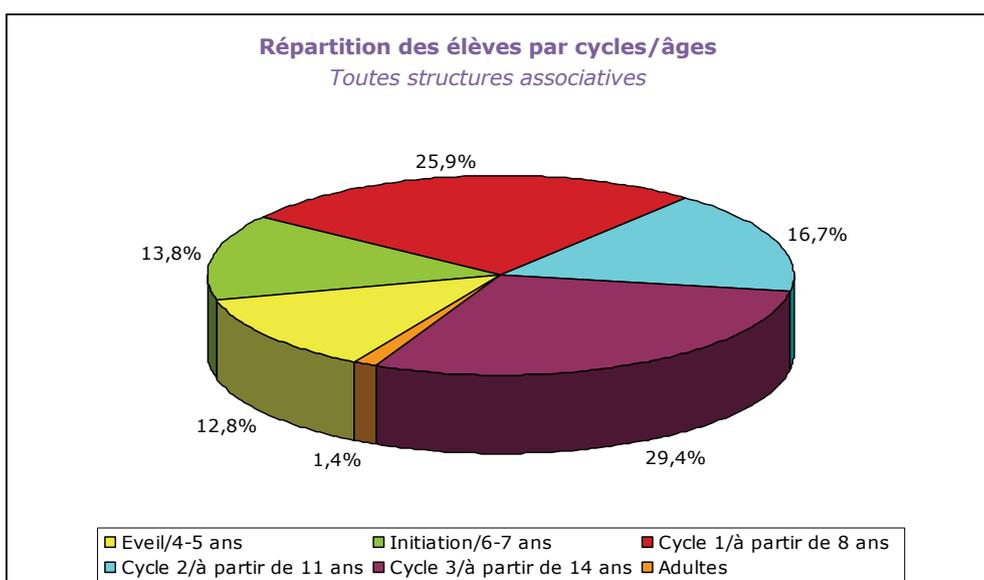


2 structures fonctionnant par cycles organisent des examens de fin d'année.

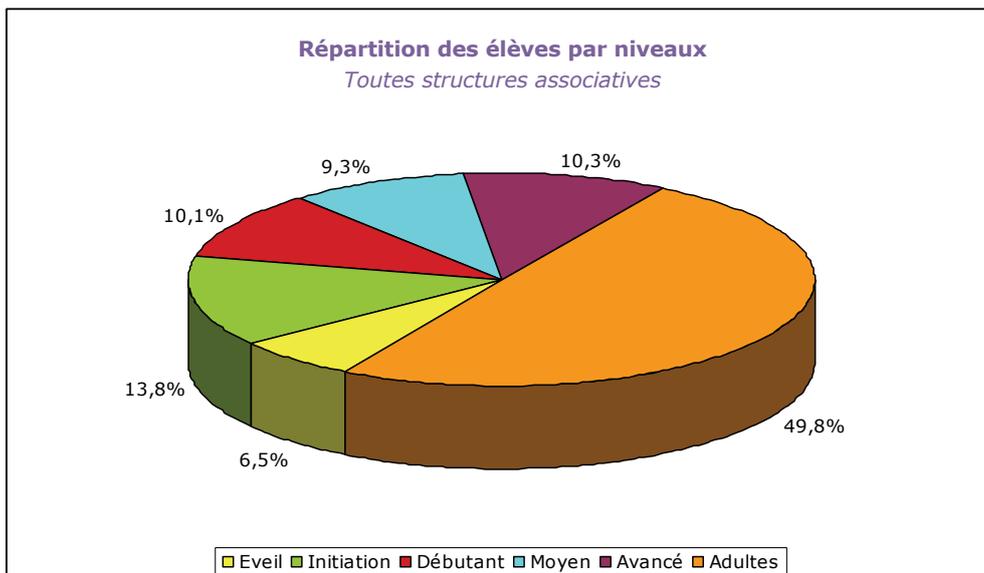
c) Répartition des élèves par cycles / âges ou par niveaux



Ce graphique correspond à un Département « Danse » ouvert récemment. Il n'a pas été possible d'intégrer l'éveil, les données chiffrées ne nous ayant pas été transmises.



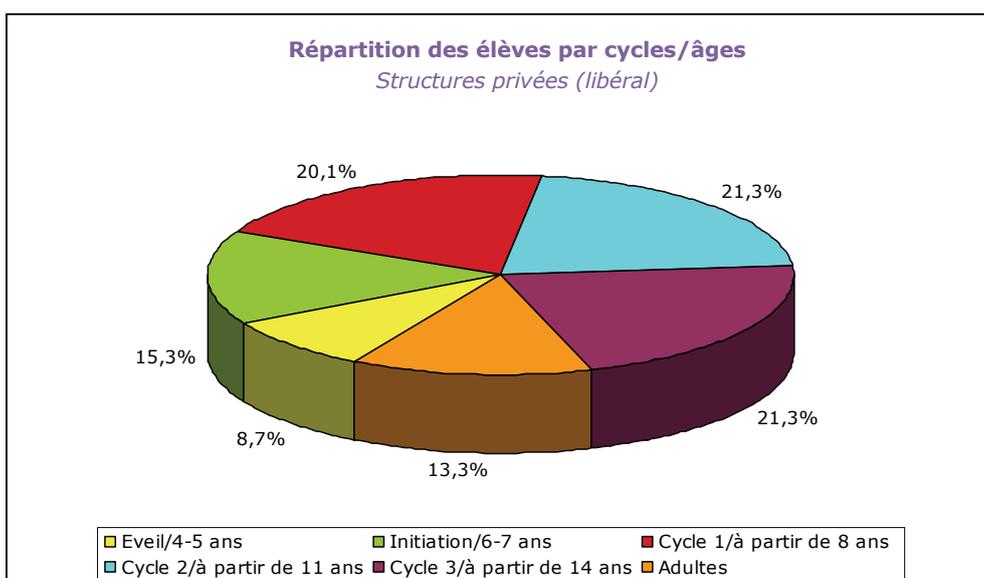
Ce graphique présente la situation de 3 structures sur les 5 fonctionnant par cycles : deux associations et une compagnie (282 élèves).

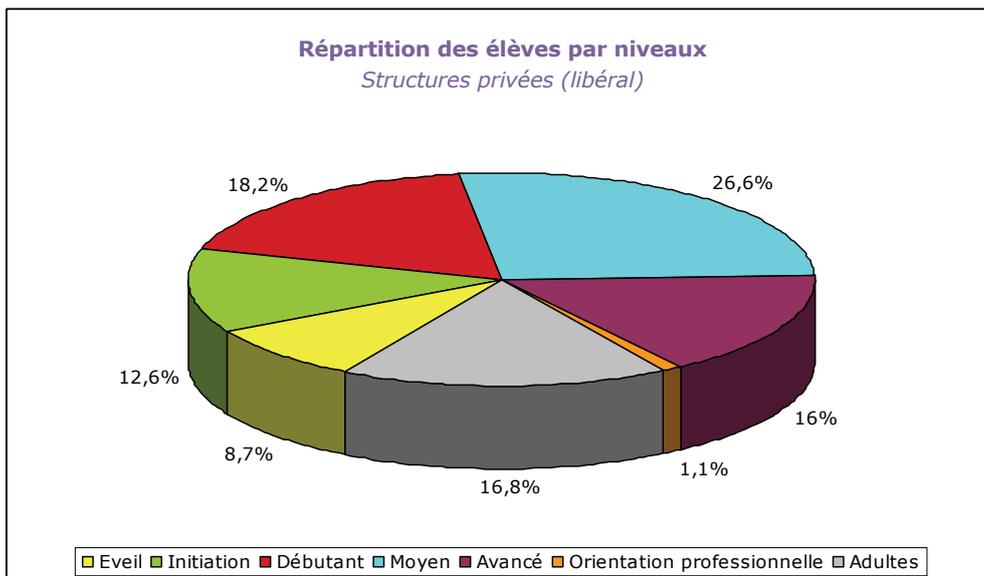


8 structures sur 11 nous disant fonctionner par niveaux ont répondu à ce chapitre.

76 % des adultes recensés sont issus d'une seule structure (danses de salon).

Si l'on refait la proportion des élèves sans cette école, on obtient un ratio de : Eveil 11%, Initiation 23 %, Débutant 15 %, Moyen 14 %, Avancé 17 % et Adultes 20 %.

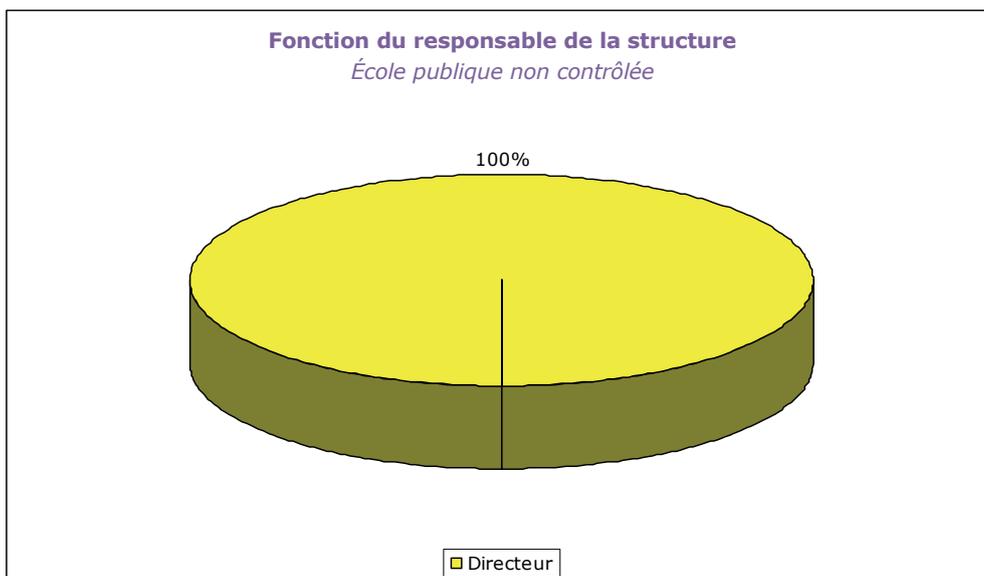




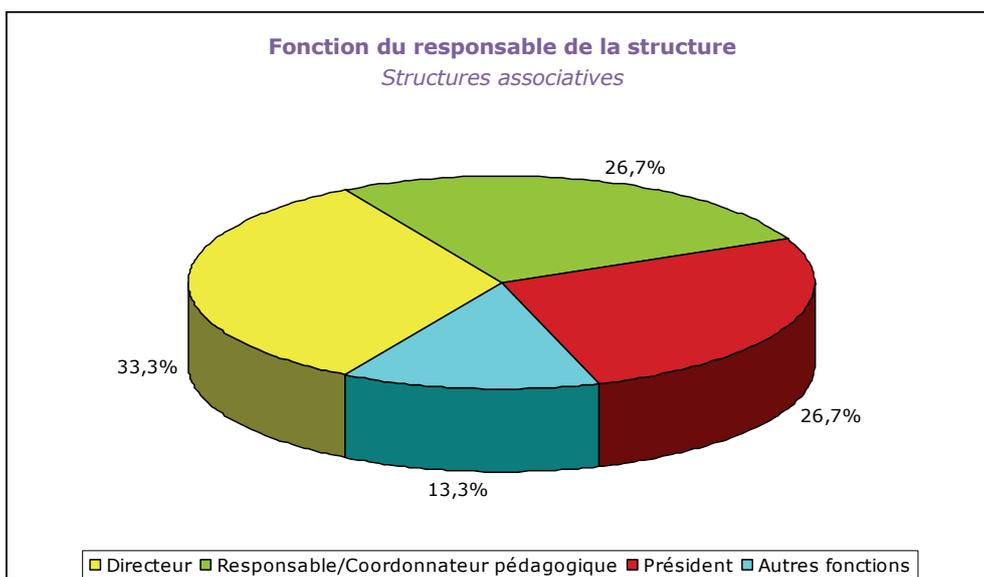
A la lecture des questionnaires, on peut penser que les élèves en orientation professionnelle sont, en fait, des grands élèves avancés.

4. Les équipes

a) Fonction du responsable pédagogique



Le directeur est à temps complet.

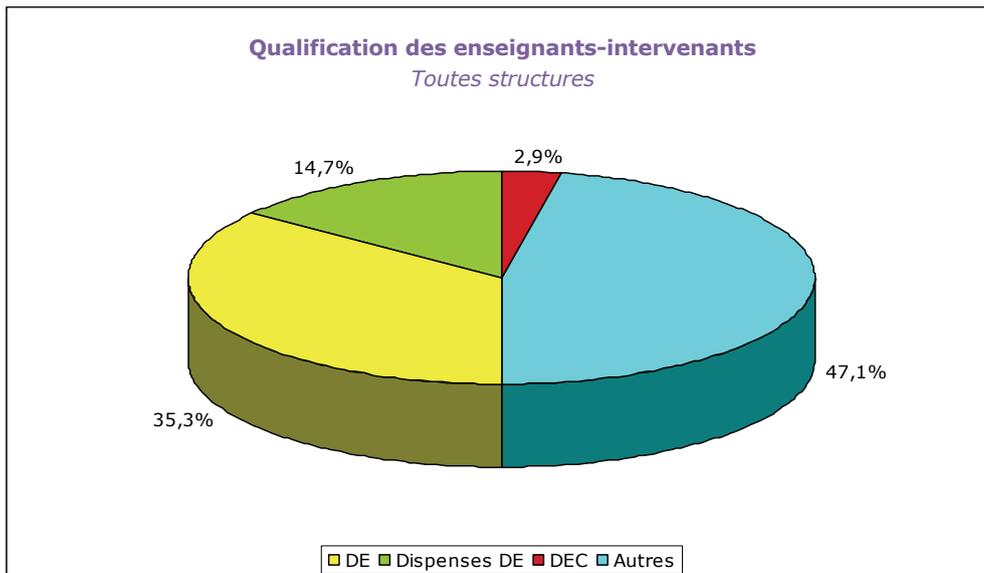


Sur les 5 structures ayant un directeur, 4 sont des responsables de Maisons des Jeunes et de la Culture, avec des directeurs « généralistes ».

La dernière structure est une école où l'enseignante unique nous dit être en même temps « directrice ».

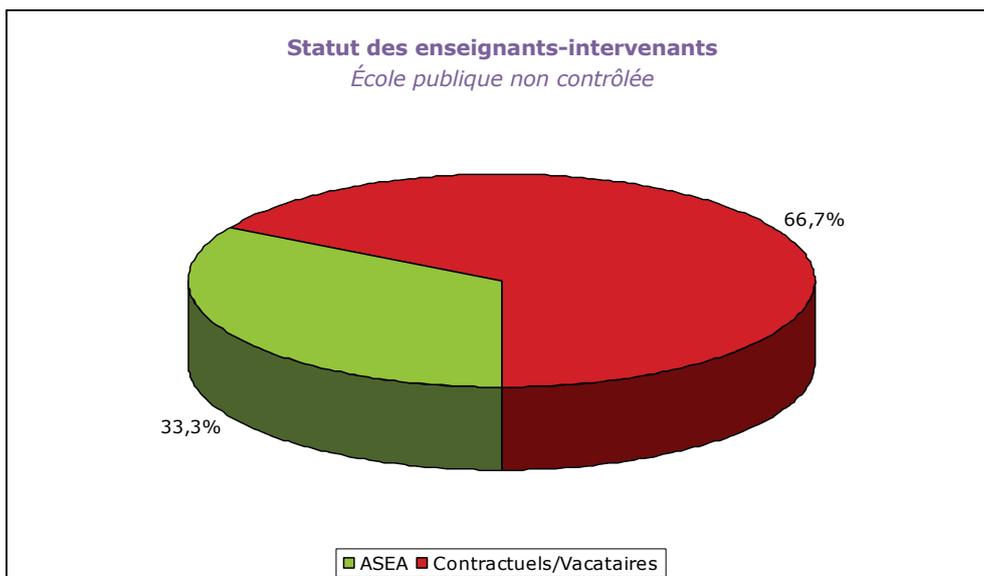
La compagnie et les structures privées sont essentiellement animées par un seul intervenant.

b) Qualification des enseignants-intervenants

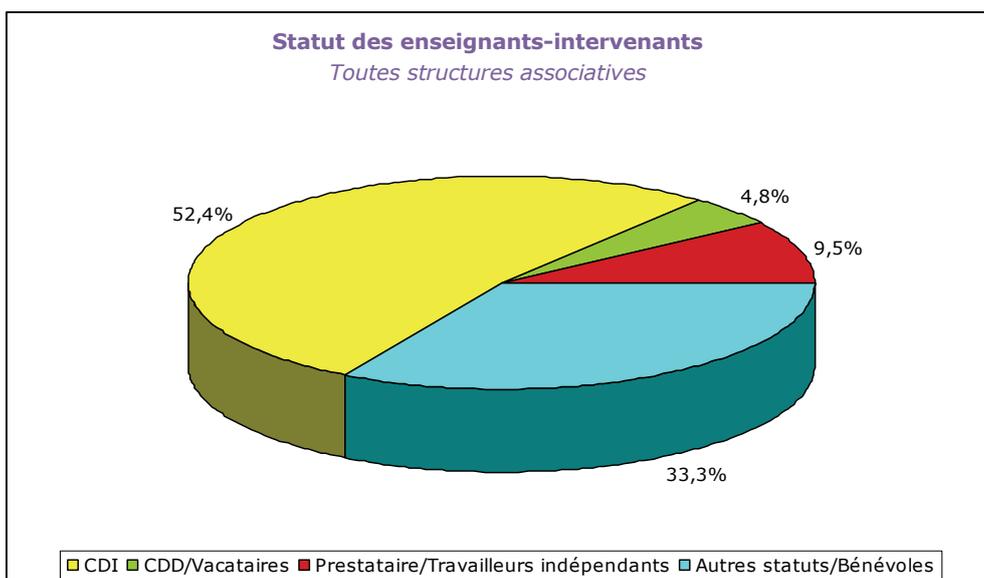


17 enseignants n'ont ni DE ni dispense. Plus de 40 % d'entre eux enseignent une discipline réglementée par la loi du 10 juillet 1989. Concernant l'enseignant qui nous dit avoir un premier prix de conservatoire, il aurait obtenu ce diplôme au Conservatoire de Marseille, structure qui n'enseigne pas la danse aujourd'hui.

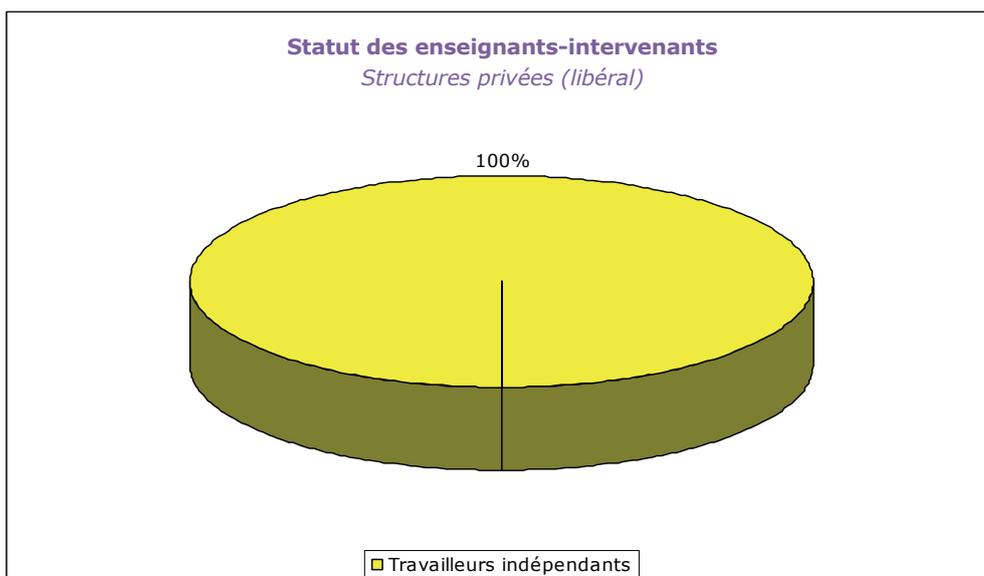
c) Statut des enseignants-intervenants



La volonté de la collectivité de cette structure, en termes de ressources humaines, est de régulariser les situations des enseignants, les contractuels étant en attente de passer le concours de la Fonction Publique Territoriale.

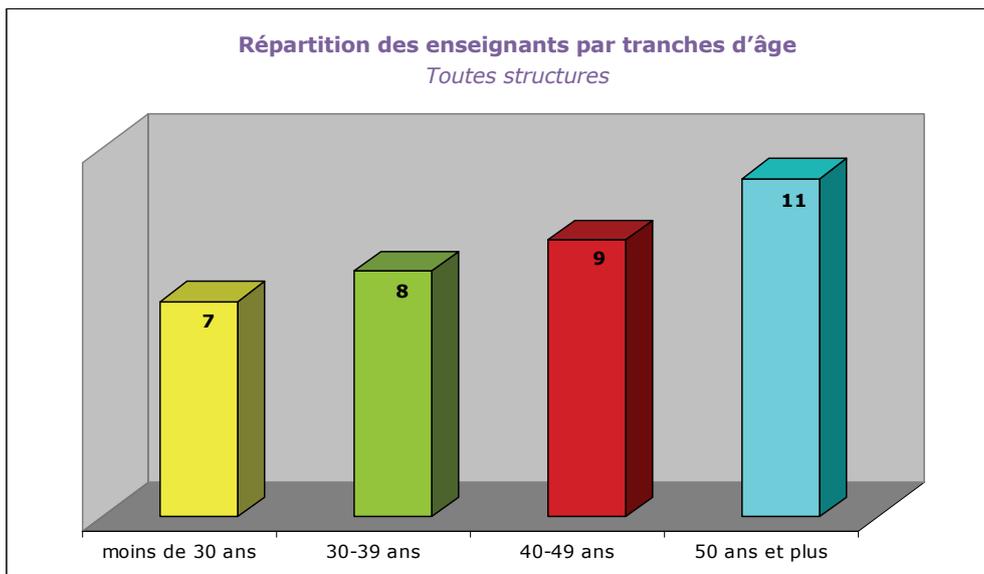


Le mode de contractualisation le plus fréquent est le CDI. Concernant les « autres statuts », il s'agit uniquement de professeurs bénévoles.



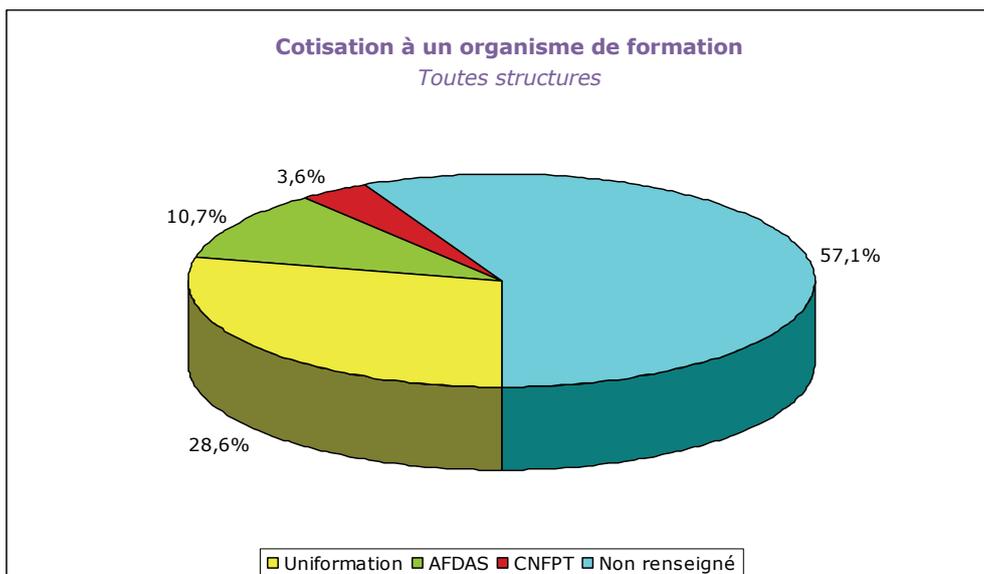
Les structures privées hors association loi 1901 sont des micro-entreprises composées d'un ou deux travailleurs indépendants.

d) Répartition par tranches d'âge

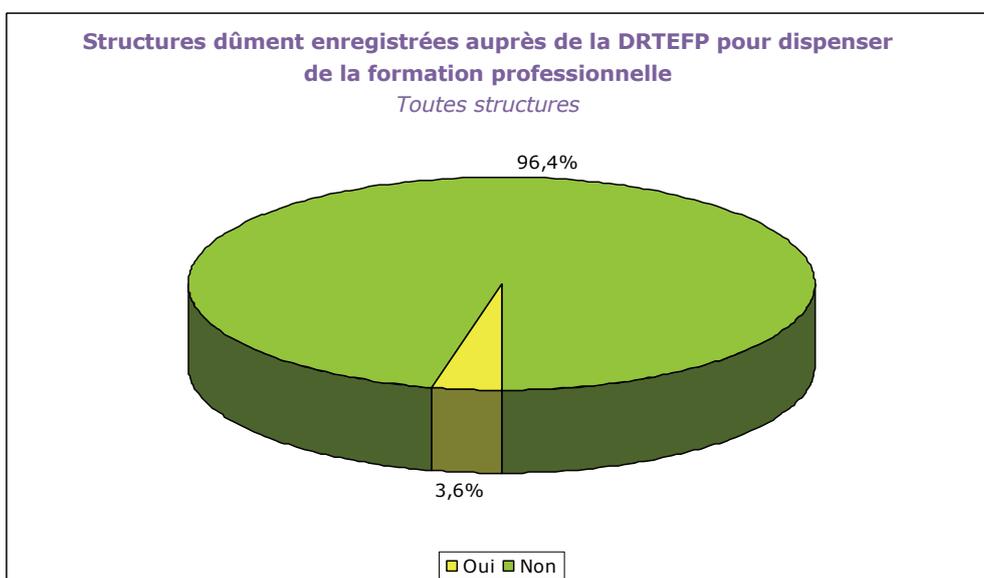


67 % des enseignants ont 40 ans et plus. On retrouve ces enseignants dans 53 % des écoles associatives et dans 86 % des structures en libéral.

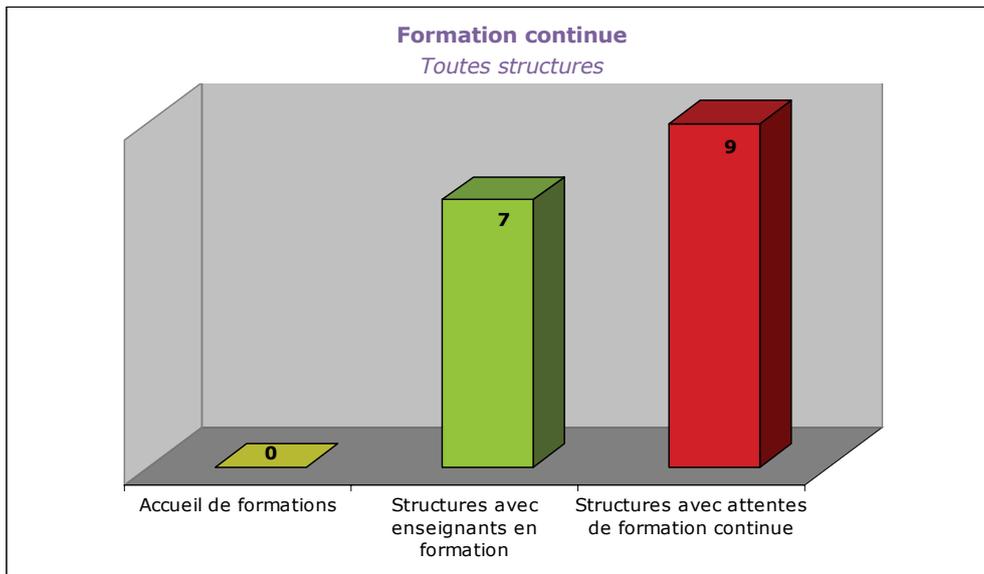
e) Formation continue et projet professionnel des enseignants-intervenants



Il nous a semblé intéressant de mentionner les établissements qui n'ont pas répondu à cette question (plus de 57 %). En effet, cela peut signifier, soit une méconnaissance administrative, préjudiciable sur les possibilités notamment de prises en charge de formation, soit la non application d'une convention collective.



Un enseignant travaillant au sein d'une association, mais sous statut « indépendant », nous dit être dûment enregistré auprès des services de l'État pour dispenser de la formation professionnelle.



Concernant les enseignants en cours de formation, les contenus vont de cours réguliers sur Toulouse à des stages de kinésiologie, de gymnastique volontaire, de danse thérapie...

Les structures qui sont en attentes de formation continue (9) soit ne se sont pas exprimées sur les grands axes souhaités de formation, soit ont « glissé » sur des propos hors champ, avec, par exemple, des sentiments de non reconnaissance de leurs compétences et diplômes.

3 établissements nous ont fait part de leurs besoins en termes de formation continue :

- Préparation à l'EAT,
- Formation continue au CA pour les personnes titulaires d'un DE,
- Stages réguliers avec des chorégraphes.

5. Tarifs • Budgets

a) Tarifs par types de structures

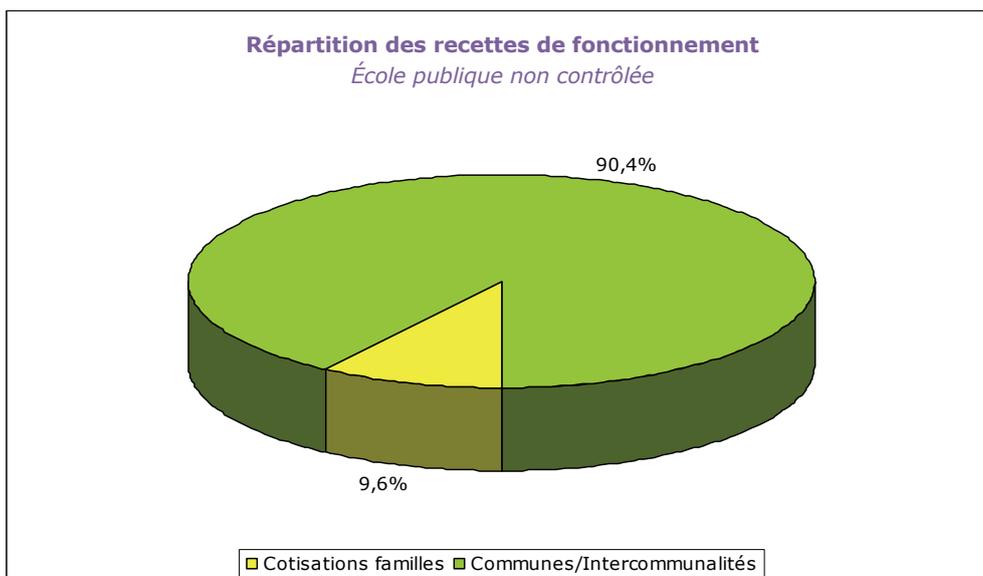
Types de structures	Droits d'inscription minimum « Commune »	Droits d'inscription maximum « Commune »	Droits d'inscription minimum « hors Commune »	Droits d'inscription maximum « hors Commune »
École Publique non contrôlée	60 €	100 €	110 €	200 €
Structures associatives	50 €	270 €	50 €	270 €
Compagnie	173 €	-	173 €	-
Structures activité libérale	274 €	330 €	274 €	330 €

54 % des structures ayant répondu à l'étude nous ont communiqué des informations sur leurs tarifs.

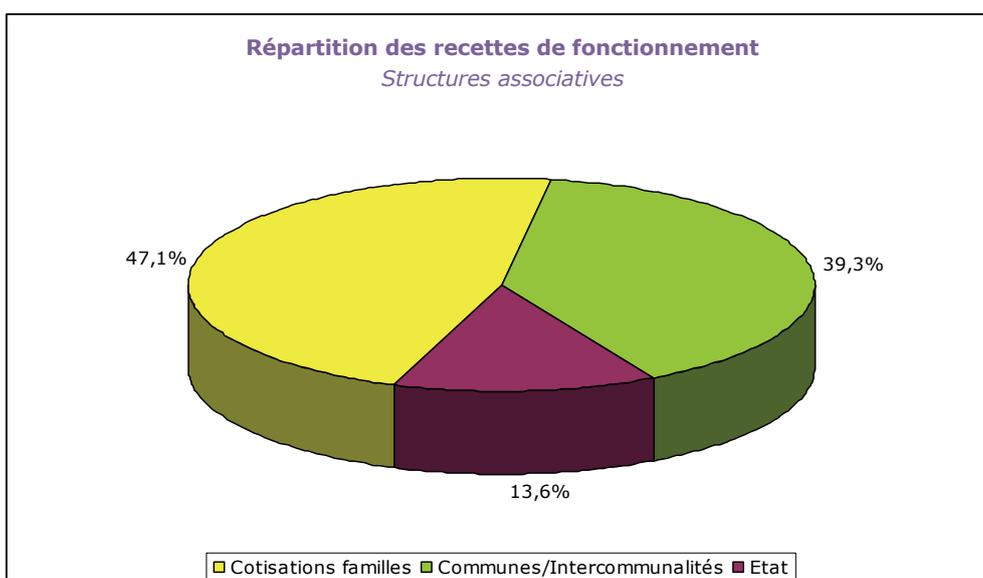
L'école de statut public applique des tarifs relativement bas avec le risque exprimé par le directeur, à termes, de devoir installer des tarifs dissuasifs pour les extérieurs en cas d'augmentation d'effectifs. D'autre part, lors de notre rencontre, le directeur nous a fait part de sa réflexion pour proposer une réévaluation des cotisations « familles ».

Pour l'ensemble des structures hors école publique, il n'existe pas de différence de tarifs entre les élèves « communes gestionnaires » et « extérieurs ».

b) Répartition des recettes de fonctionnement



La part très modeste de la participation des familles s'explique par des cotisations peu élevées. Cette école n'est pas subventionnée, dans le cadre de son budget de fonctionnement, par le Conseil Général.



Nous avons pu exploiter seulement les données fournies par 30 % des structures associatives (en incluant la compagnie professionnelle de statut associatif). Les 13,6 % de recettes venant de l'Etat sont concentrées sur deux structures :

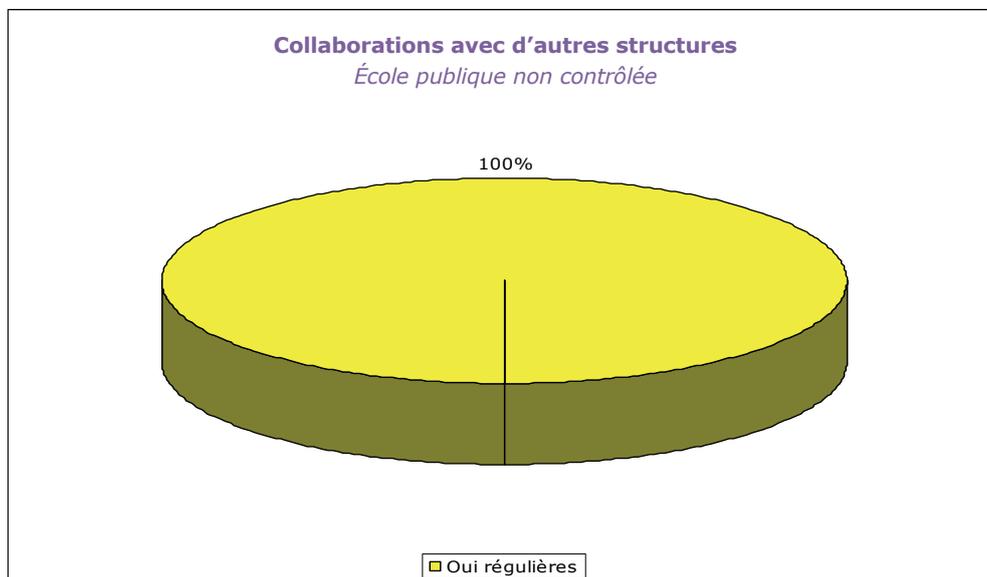
- La Compagnie, avec un budget prenant en compte la sensibilisation, la formation mais aussi la création et la vente de spectacles,
- Une MJC avec un budget global « toutes activités ».

83 % des écoles associatives reçoivent le soutien financier des communes. A l'exception d'une MJC qui perçoit une aide communale pour l'ensemble de ses activités et de la compagnie, le budget « moyen » des subventions d'accompagnement des communes sur 3 structures est de 1600 euros par an.

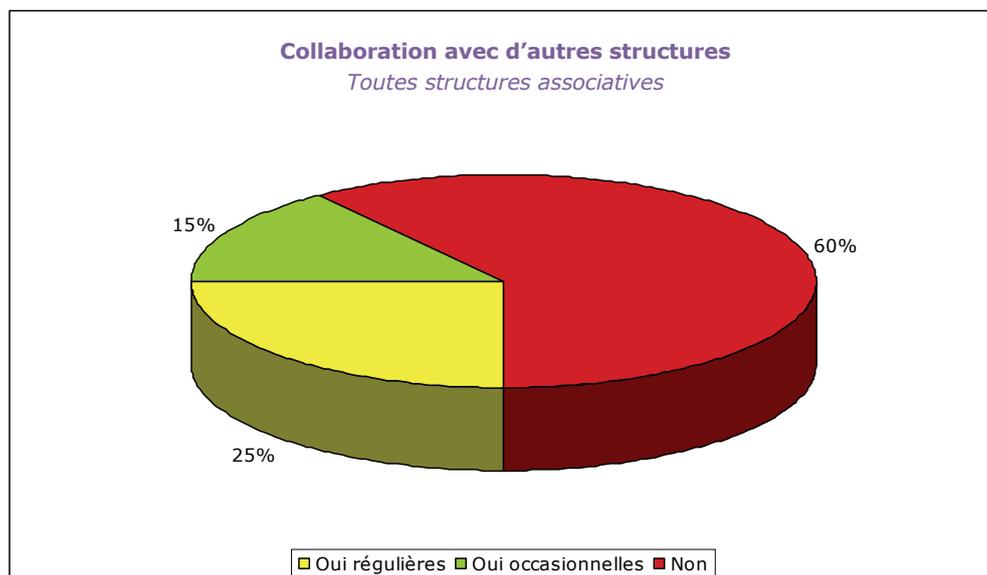
Aucune information ne nous a été communiquée par les structures en libéral.

C- Les liens avec les territoires • Les actions pédagogiques et artistiques

1. Liens avec d'autres structures d'enseignement, de formation, de création et de diffusion

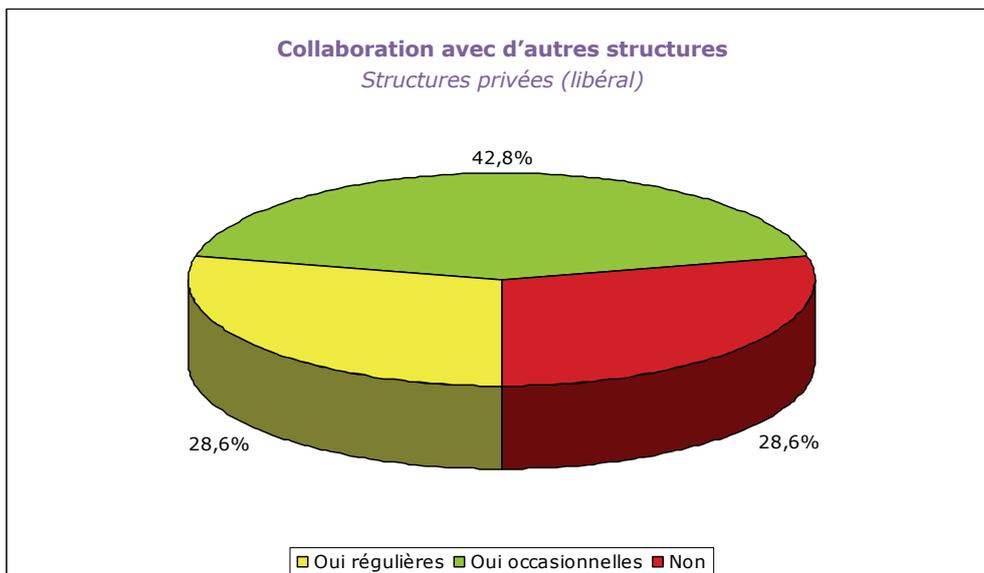


Des collaborations régulières existent avec des compagnies, des théâtres, le festival « Mosaïque » et l'Université de Toulouse.

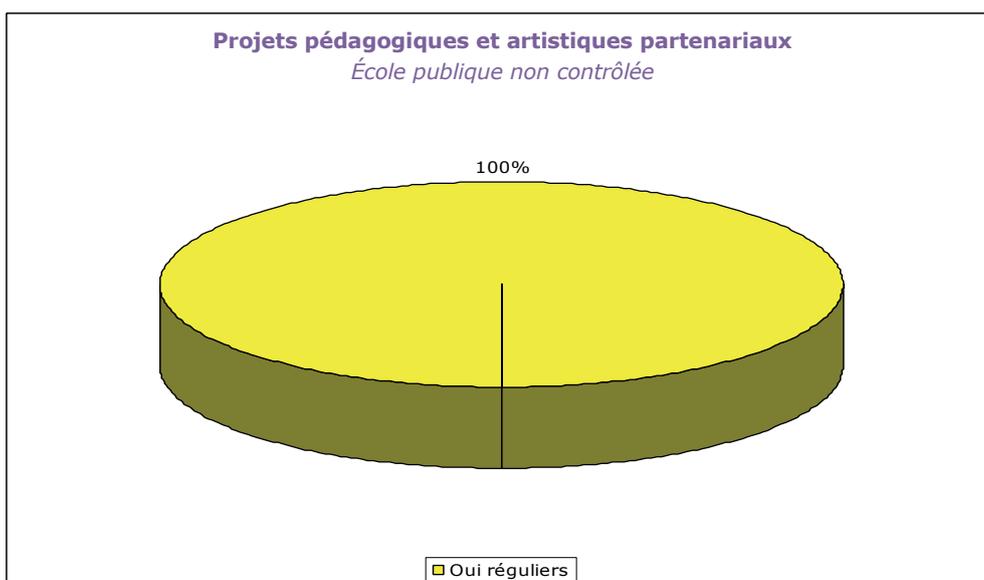


Les maisons des jeunes et de la culture entretiennent des collaborations régulières dans le cadre du réseau des MJC. D'autre part, il faut noter une constante dans les remarques des écoles de danse : les rencontres chorégraphiques organisées par l'ADDMD 11 sont appréciées et permettent aux structures de sortir d'un certain isolement. Concernant la compagnie plusieurs niveaux de collaborations existent :

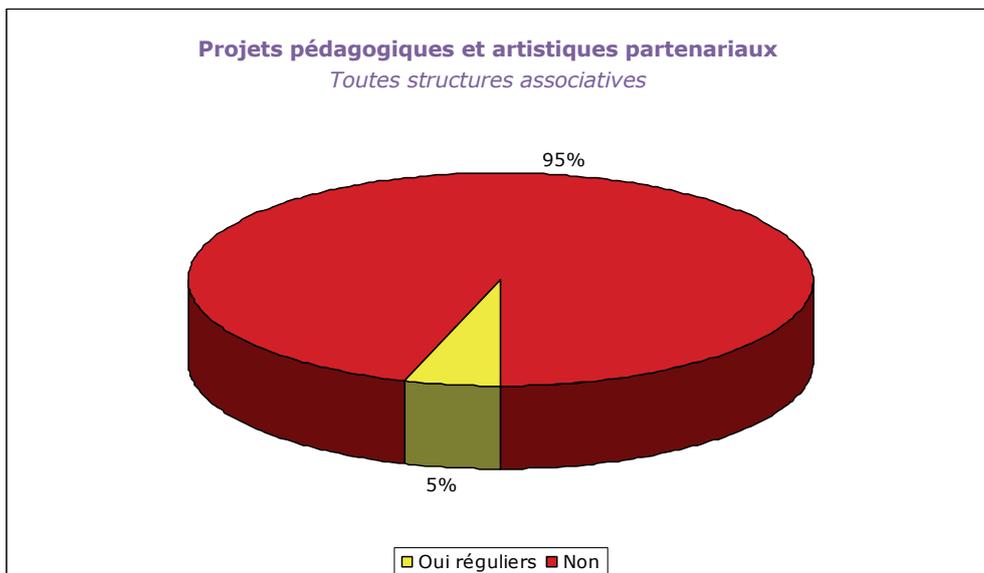
- Mutualisation de l'enseignant-intervenant avec une école de statut public accompagnée d'une réflexion en profondeur sur la mise en place d'un espace chorégraphique dédié à la création et à l'enseignement,
- Lien avec l'ADDMD 11 autour des rencontres chorégraphiques départementales.



Là-encore, les collaborations nouées avec l'ADDMD 11 sont citées.
 D'autre part, l'organisation de stages semble créer parfois des occasions de mise en place de collaborations entre structures.
 Enfin, certains nous font part de la mise en place d'ateliers de créations en lien avec des compagnies.



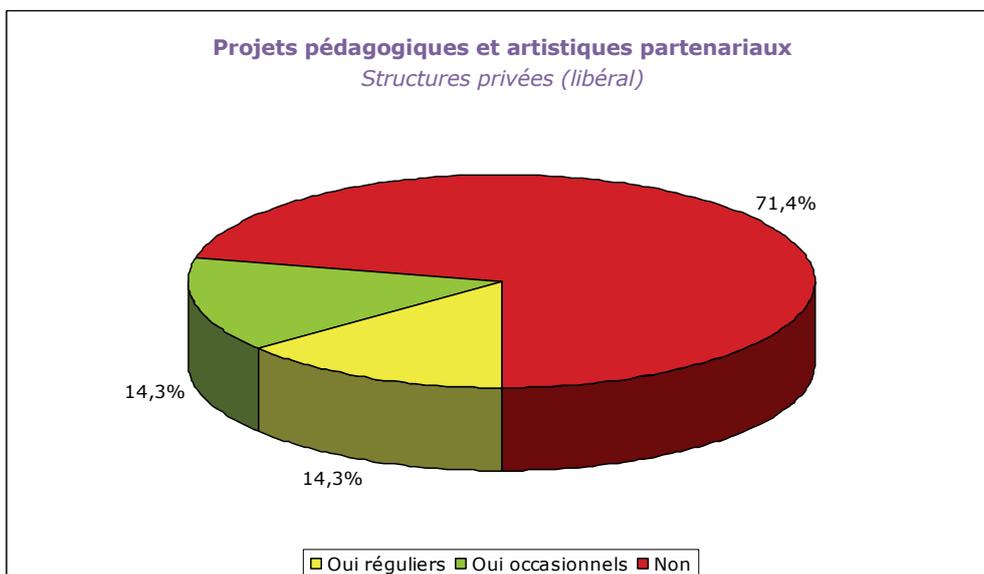
Des projets pédagogiques réguliers existent avec une structure de diffusion d'une part et, d'autre part, une réflexion est en cours sur l'évolution du département « danse » avec une compagnie professionnelle.



A l'exception de la compagnie professionnelle, les structures ont répondu par la négative ou n'ont pas souhaité s'exprimer.

La compagnie « a développé un travail basé sur l'étroite collaboration entre ses différents secteurs d'activité : création/diffusion/enseignement/sensibilisation. Exemple : Mise en place des rencontres chorégraphiques entre amateurs et professionnels ».

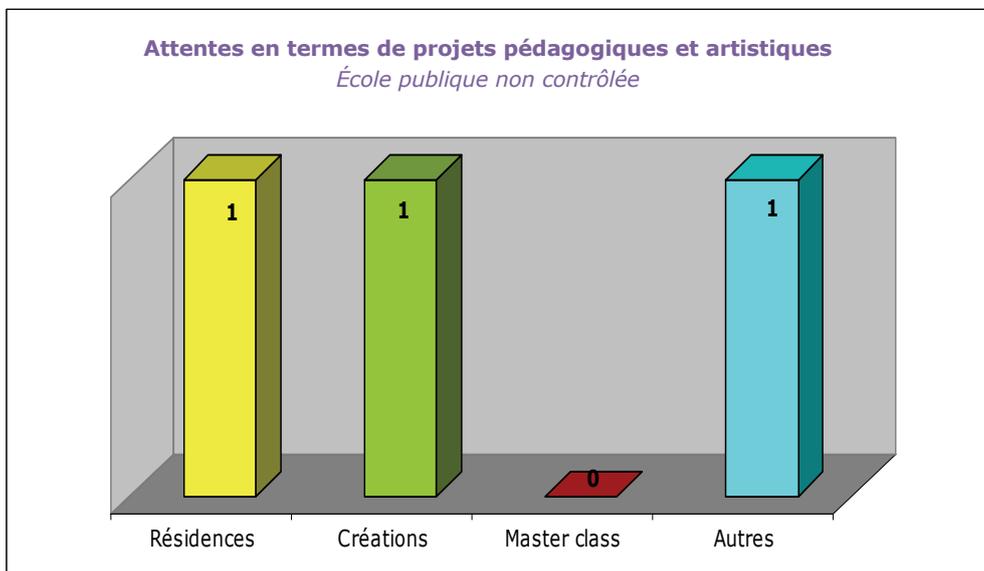
Cette compagnie est associée aux actions de sensibilisation proposées par l'ADDMD 11.



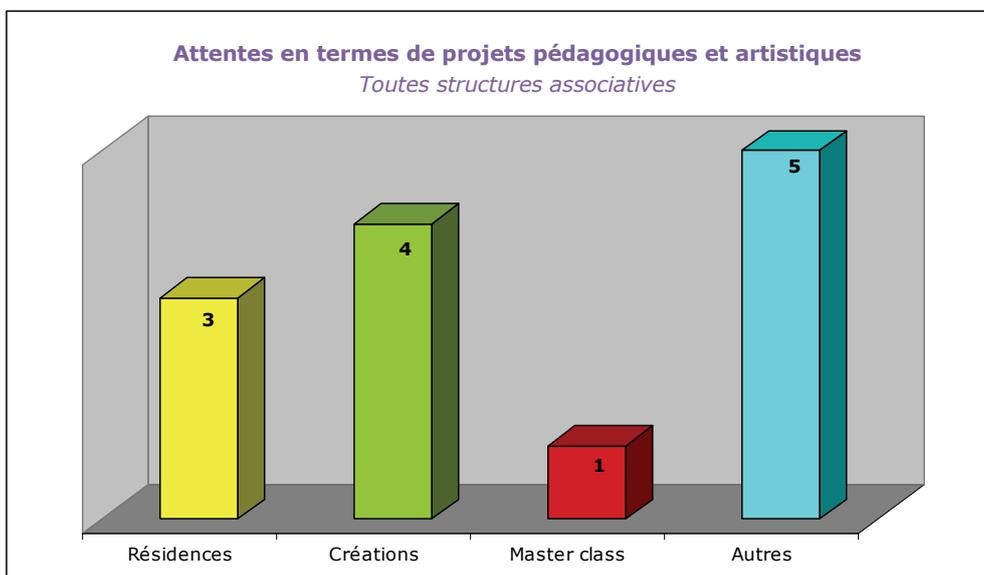
Les stages, galas et concours semblent être des occasions pour la mise en place de projets partagés.

2. Attentes d'un accompagnement pour la mise en place et le développement de projets artistiques et pédagogiques

A noter : Les résidences et créations sont à entendre comme des projets d'accueil d'artistes chorégraphes.



Cette structure est en attente d'un accompagnement, dans le cadre de mise en place de ses projets, sur le volet « Montage de dossiers de financement ».

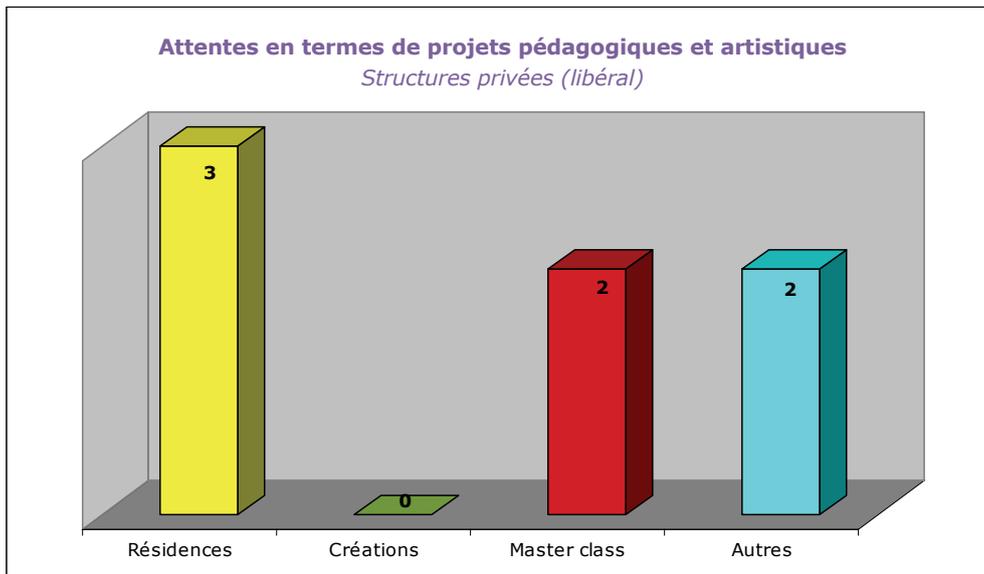


45 % des associations sont en attentes d'un accompagnement à la mise en place de projets artistiques et pédagogiques.

Pour les associations, « hors compagnie », les grands axes d'accompagnement souhaités dans la catégorie « autres » sont :

- « Aide aux spectacles de création » (dixit),
- Mise en place d'une classe « Danse étude »,
- Aide à la structuration de projets.

La compagnie, quant à elle, nous fait part de ses attentes d'accompagnement financier « *sur des actions que nous mettons nous-même en place...* ».



4 structures auraient des attentes en termes d'accompagnement de projets artistiques et pédagogiques.

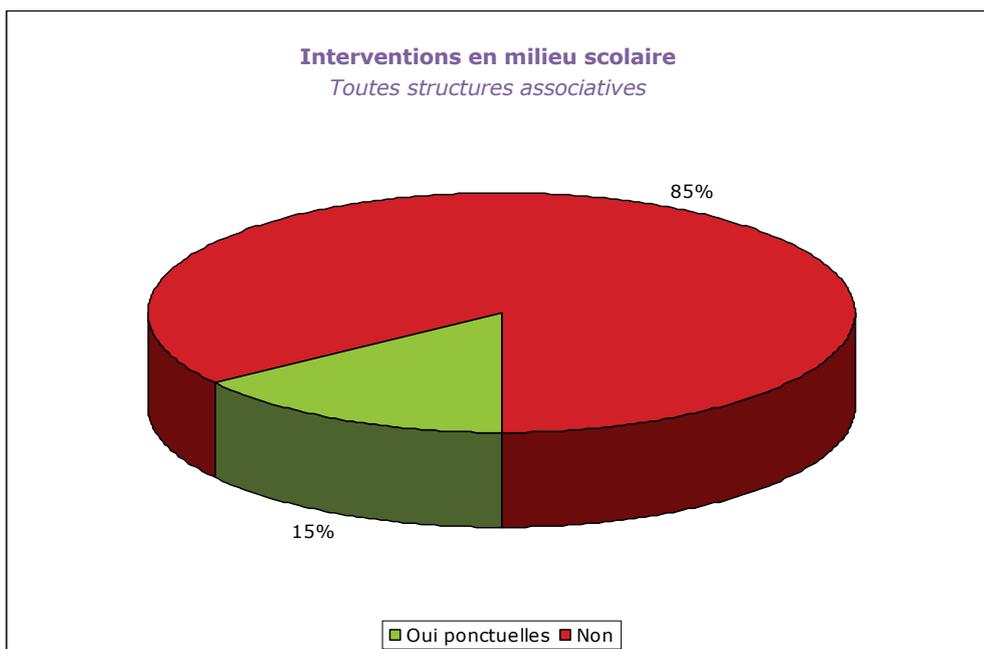
Pour la catégorie « autres », les attentes exprimées sont :

- Préparation à l'EAT,
- Résidences d'accueil du lauréat d'un concours chorégraphique organisé par la Fédération nationale des écoles de danse.

3. Liens avec l'Education Nationale

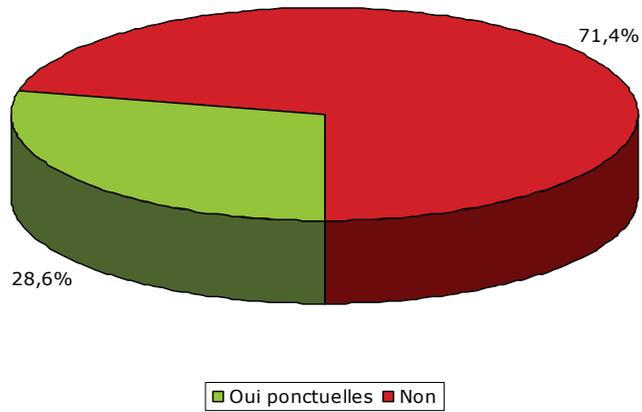


L'établissement intervient régulièrement en milieu scolaire dans le domaine de la musique avec des intervenants diplômés (Dumistes).



Les interventions ponctuelles en milieu scolaire s'inscrivent principalement dans le cadre de classes à PAC.

Interventions en milieu scolaire
Structures privées (libéral)



III- CONCLUSION

Les départements de la Région Languedoc-Roussillon sont composés aujourd'hui d'un nombre important d'acteurs culturels impliqués, directement ou indirectement, dans les enseignements artistiques.

Pour autant, l'ensemble des offres au public et des actions qui sont menées n'ont pas atteint un niveau de coordination et d'harmonisation permettant d'optimiser les moyens mis en jeu par les différentes collectivités et de répondre aux attentes des élus.

Afin de s'inscrire pleinement dans la démarche d'élaboration des Schémas départementaux des enseignements artistiques, tout en préservant les initiatives déjà conduites et les particularités de chacun, cet état des lieux a pour vocation de représenter le socle du futur schéma, qui pourrait trouver son axe de cohérence en s'appuyant sur des notions de « construire ensemble ».

De plus la méthodologie générale pourrait mettre en avant :

- Le partenariat,
- La coopération,
- Le partage de moyens.

Cette méthodologie pourrait d'autant mieux s'enclencher que le Département de l'Aude a des atouts significatifs sur lesquels il pourrait prendre appui dans l'élaboration de son Schéma :

- Une école publique relativement bien structurée (École de l'Agglomération de Carcassonne) qui a fait un effort certain pour la création et le développement des danses classique, jazz et contemporaine depuis 2 ans, en lien avec une compagnie professionnelle, ces deux structures pouvant devenir demain, à des degrés divers, des structures ressources sur le territoire départemental,
- Une majorité de structures associatives qui enseignent au moins deux disciplines chorégraphiques,
- Des tarifs très souvent non différenciés entre les élèves « Commune centre-Communes extérieures » pour le secteur associatif et privé,
- Une politique impulsée par l'ADDMD 11 autour de résidences chorégraphiques, des rencontres chorégraphiques départementales...

Cependant les points de fragilité devront être abordés dans un souci de renforcement de l'existant, en termes :

- D'infrastructure et notamment de lieux non conformes avec la loi sur la danse du 10 juillet 1989 (planchers, présences de vestiaires, douches, toilettes...),
- D'absence de l'enseignement de cette spécialité à l'école agréée de Narbonne,
- D'absence d'outils de concertation et de suivis (projet d'établissement, cursus par phases d'acquisition, absence de suivi voire de connaissance du Schéma d'orientation pédagogique « Danse » du Ministère de la Culture-DMDTS),
- D'aspect diplômant des enseignants : une population importante, notamment en milieu associatif, n'est pas en conformité avec la loi du 10 juillet 1989 (nécessité d'avoir un DE ou une dispense pour pouvoir enseigner les danses classique-jazz-contemporaine),
- De formation continue.

La poursuite du travail pour une méthodologie de mise en œuvre du Schéma Départemental pourrait reposer sur :

- L'identification de structures ressources, lieux potentiels de réflexion et d'incubation de projets, pour agir en faveur du renforcement et de la diversification des pratiques chorégraphiques,
- Des bilans de compétences individualisés pour les enseignants non titulaires de diplômes pédagogiques,
- La notion de mise en place d'actions fédératrices,
- La création et l'accompagnement de projets qui peuvent demain répondre à la question des liens entre structures. Les initiatives pilotées par l'ADDMD 11, sont bien ressenties par les structures que nous avons rencontrées et pourraient être un axe possible de collaborations et de développement de projets.

GLOSSAIRE

ADDM	Association Départementale Danse et Musique
ADDMC	Association Départementale de Développement Musical et Chorégraphique
ADDMCT	Association Départementale de Développement Musical, Chorégraphique et Théâtral
ADDMD	Association Départementale de Développement de la Musique et de la Danse
AEA	Assistant d'Enseignement Artistique
AFDAS	Fonds d'Assurance Formation des Secteurs de la Culture, de la Communication et des Loisirs
AIF	Aide Individuelle à la Formation
ANDDMD	Association Nationale des Délégations Départementales Musique et Danse
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
ASEA	Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique
CA	Certificat d'Aptitude
CARIF	Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEFEDM	Centre de Formation des Enseignants en Danse et en Musique
CEPI	Cycle d'Enseignement Professionnel Initial
CFEM	Certificat de Fin d'Études Musicales
CFMI	Centre de Formation des Musiciens Intervenants
CHAM	Classes à Horaires Aménagés
CIF	Congé Individuel de Formation
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNR	Conservatoire National de Région
CNSMD	Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse
COP	Cycle d'Orientation Professionnelle
CRIJ	Centre Régional d'Information Jeunesse
DE	Diplôme d'État
DEM/DEC/DET	Diplômes d'Études Musicales, d'Études chorégraphiques, d'Études théâtrales
DMDTS	Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et du Spectacle vivant
DNOP	Diplôme National à Orientation Professionnelle
DRAC	Direction Régionale aux Affaires Culturelles
DUMI	Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant
DUMISTE	Musicien intervenant en milieu scolaire titulaire du DUMI
ENM	École Nationale de Musique
ENMDT	École Nationale de Musique, de Danse et de Théâtre
ERI	Programme Expérimentation Recherche Innovation
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
OREF	Observatoire Régional Emploi Formations
PEA	Professeur d'Enseignement Artistique
PEFA	Promotion de l'Emploi par la Formation des Actifs
PRDFP	Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
PRQ	Programme Régional Qualifiant
SDEA	Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique
SDEM	Schéma Départemental de l'Enseignement Musical
SOP	Schéma d'Orientation Pédagogique
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience